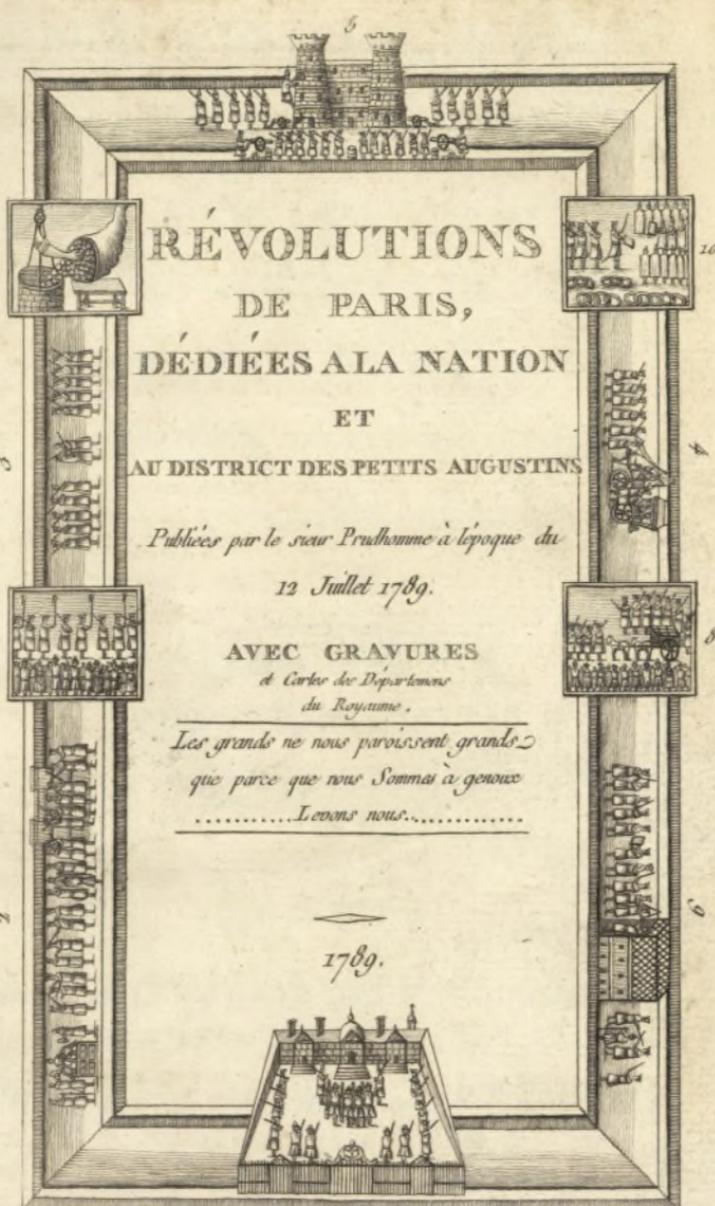

EXPLICATION

D U

FRONTISPICE ALLÉGORIQUE

*Qui doit être placé à la tête du JOURNAL
DES RÉVOLUTIONS DE PARIS, publiées
par le sieur PRUDHOMME.*

- LE N^o. 1^{er}. représente la ruine de la France, sous l'emblème d'une corne d'abondance qui se verse au puits dilapidatoire du trésor royal, par les dépenses secrètes.
2. La prise des cocardes au Palais-royal.
 3. La prise des armes, et rencontre des patrouilles.
 4. Voiture arrêtée par la garde nationale, et passe-port demandé au conducteur.
 5. La prise de la Bastille.
 6. Têtes d'aristocrates présentées au peuple.
 7. La garde nationale et le peuple à Versailles, pour amener le roi à Paris.
 8. Convoi de farines conduit à la halle.
 9. Serment au jeu de paume de Versailles.
 10. L'emblème du despotisme.



Ayuntamiento de Madrid

Ayuntamiento de Madrid

INTRODUCTION

A LA RÉVOLUTION,

SERVANT DE PRÉLIMINAIRE

AUX RÉVOLUTIONS DE PARIS,

DÉDIÉES A LA NATION

ET AU DISTRICT DES PETITS-AUGUSTINS.

Avec gravures analogues aux différens événemens.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DES RÉVOLUTIONS,

RUE JACOB, F. B. S. G. N^o. 28.

Et au mois de mars, RUE DES MARAIS, FAUBOURG

SAINT-GERMAIN, N^o. 20.

1 7 9 0.

Ayuntamiento de Madrid

INTRODUCTION

A LA RÉVOLUTION

DE LA RÉVOLUTION

AUX RÉVOLUTIONS DE PARIS

DÉDIÉE À LA NATION

ET AU DISTRICT DES PETITS-BOULEVARDS

avec gravures enluminées aux différents événements



A PARIS

DE L'IMPRIMERIE DES RÉVOLUTIONS

PAR JACQUIN, R. N. 2. 1793

Et au mois de mars, chez M. LAFAYETTE, Libraire

SAINT-GERMAIN, N. 20

1793

AVERTISSEMENT.



LE lecteur n'attend peut-être qu'un tableau des actes de despotisme qui ont paru influer plus directement sur la révolution. Mais comme tout s'enchaîne dans le monde moral, ainsi que dans le monde physique, et qu'on n'instruit complètement qu'en faisant passer des principes aux conséquences, et des causes aux effets, nous avons cru devoir exposer, en peu de pages, comment le despotisme a régné sur tous les peuples avant de s'attacher à cet empire. Ce monstre, aussi ancien que le monde, a toujours été le cruel ennemi du peuple : nous avons voulu apprendre à la classe qui en a été si long-temps victime, l'histoire complète de son tyran. Nous espérons qu'il nous saura gré de lui avoir découvert son origine et son accroissement pré-

gressif ; c'est dans l'espérance de contribuer à son bonheur, que nous dévoilons les causes de l'oppression sous laquelle il a gémi si long-tems.

INTRODUCTION

INTRODUCTION A LA RÉVOLUTION

DE PARIS,

OU

CLEF DE LA RÉVOLUTION

DE 1789.

« Outrager est d'un fou, flatter est d'un esclave.

» Il faut bannir l'audace, et non la liberté,

» La balance à la main, peser la vérité ».

BERNIS *sur l'indépendance.*

DEPUIS l'origine des sociétés le despotisme pèse sur l'univers. L'histoire des révolutions humaines est le récit des usurpations du pouvoir, des réclamations de la raison et des vengeances de la force. C'est l'histoire du despotisme. Il est né avec l'homme qui a été despote aussi-tôt qu'il a eu un empire à exercer.

Ces premiers Hébreux, souverains absolus de leurs nombreuses familles, bientôt souverains absolus de peuplades, entèrent le despotisme de gouvernement sur le despotisme religieux qu'ils portèrent à son comble; et si le despotisme n'a pas eu dès l'enfance du monde tout l'odieux de la tyrannie, il ne faut l'attri-

A



buer qu'à la primitive pureté des mœurs, et à l'action première des sentimens religieux sur un peuple pieux, toujours occupé de Dieu, toujours tremblant au pied de ses autels.

Le chef de la famille étoit l'organe de Dieu pour tous les siens, qui croyoient entendre de sa bouche les oracles suprêmes : aussi toutes ses volontés étoient inviolables. Tel fut l'esprit du gouvernement des Hébreux, et celui de leur loi ; savoir, le despotisme religieux et le despotisme patriarcal. Depuis Adam jusqu'à Moïse, on le reconnoit par-tout. Ce ne fut d'abord que l'empire absolu de la vertu : mais quand la pureté des mœurs eût dû ne s'altérer jamais, le despotisme ne pouvoit pas même convenir à la vertu ; c'eût été lui allier le vice.

En remontant des effets aux causes jusqu'aux premiers principes, on ne peut s'empêcher de dire que le despotisme appartient sur-tout à la religion en général. Toutes les religions et toutes les sectes en sont l'essence. Etrange système des législateurs et des prêtres, qui ont fait de la Divinité un tyran, pour exercer, sous sa caution, une puissance sans frein ! Plus ils ont voulu d'autorité, plus ils ont étroitement entravé la raison ; et Mahomet, qui a beaucoup renchéri sur Moïse, l'a réduite à la dure alternative d'être stupidement esclave, ou dangereusement impie ; car le poète n'outré rien en lui faisant dire :

- « On devient sacrilège alors qu'on délibère.
 » Loin de moi les mortels assez audacieux,
 » Pour juger par eux même, et voir tout par leurs yeux.
 » Quiconque ose penser, n'est pas fait pour me croire... »

M A H O M E T.

Il faut convenir que ce n'est pas là le style de l'évangile qui parle au cœur, comme l'a dit Rousseau, lors même qu'il nous propose ses mystères. La pureté, la sublimité de sa morale, persuadent à la conscience la foi aveugle qu'il exige sur quelques articles, et la conscience peut obtenir le silence de la raison. Mais il n'en est pas moins vrai que les commentateurs ont nui au texte; que les organes de la loi l'ont obscurcie; que les ministres des autels se sont mis plus d'une fois à la place de Dieu; qu'ils ont oublié qu'ils n'étoient que des hommes, et que celui dont ils tiennent leur mission n'établit son évangile que par la persuasion et des bienfaits; qu'il n'a persécuté personne pour le forcer de se soumettre au plus révoltant des despotismes, celui qui tyrannise les opinions, et les traite comme des crimes. L'esprit de sa loi les réproouve tous.

C'est parce qu'on a fait descendre du ciel le despotisme, et qu'on lui a donné une sanction divine, qu'il s'est si puissamment établi. Il y a long-temps que les droits de l'homme seroient réhabilités, sans l'épais tissu dont les prêtres de tous les Dieux ont voilé la raison, ou la stupeur dont ils l'ont frappée. S'il s'est trouvé des téméraires qui les aient blessés en raisonnant, ils ont crié à l'impiété, au sacrilège; et l'on sait combien terrible a été ce cri de guerre. Dans l'Inde encore, et ailleurs, leur *palladium* est intact. Mais l'Europe est enfin persuadée que l'homme n'est point naturellement impie; qu'il ne l'est point, sur-tout, parce qu'il condamne le despotisme sacré; et que, si l'immoralité et la déraison vont trop

loin, un peu de haine nous est peut-être permis pour l'antique auteur de nos maux. Ce ressentiment garantit la conquête de la raison.

Si tous les prêtres du monde sont devenus plus ou moins odieux, c'est qu'ils ont été plus ou moins despotes, et que tous ont été ou sont encore les fauteurs du despotisme. Mais en bornant les nôtres à leurs augustes fonctions, en les dispensant des soins profanes et dangereux d'administration, et des grandes propriétés, en leur ôtant l'occasion des procès, en les salariant avec décence et raison, en permettant au mérite l'émulation de l'avancement, ils acquerront une considération réelle et méritée : car les prêtres de la loi de J. C. ont, entr'autres, cet avantage précieux ; c'est qu'en les rappelant à leurs fonctions et à leur institution, ce sont des êtres respectables et utiles. Ils sont les dépositaires et les consolateurs des peines du peuple. Il ne seroit donc question que de les réduire, et de neutraliser les principes innés d'aristocratie qui leur ont valu la haine.

Mais, sans nous appesantir sur l'origine du despotisme, dont les excès ont amené la révolution présente, et pour nous dispenser de le suivre dans les canaux qui l'ont répandu, il suffira d'observer que le despotisme devenu puissance, et s'étant légitimé lui-même, les peuples ont été le jouet d'un petit nombre d'hommes, qui les ont alternativement fait servir à leurs caprices, ou immolés à leurs passions. Quelquefois ils ont déchaîné les guerriers contre les guerriers, les puissans contre les puissans, comme ils faisoient lancer dans

leurs arènes les lions contre les tigres. Quelquefois aussi, par fureur ou par calcul, ils ont déchaîné les loups contre les agneaux.

Cependant il y eut à Athènes, à Sparte et à Rome, de sages lois qui sembloient assurer pour toujours le triomphe de la liberté. On vit la loi s'établir au-dessus de toute puissance. Son empire prit dans Lacédémone un caractère de majesté si grand, si étonnant, que l'on seroit tenté de craindre que l'admiration n'associât le merveilleux de la fable à la vérité de l'histoire, si les faits étoient moins garantis. Vains efforts du génie et de la raison ! le despotisme, déguisé sous mille formes, sous les livrées même de la liberté, reparut fortifié d'usurpations, et il réédifia son trône dans Sparte, dans Athènes et dans Rome, sur les débris des monumens élevés à sa ruine. Le despotisme est-il donc l'ame du monde social ? Non, mais il est celle de la puissance : mais il est l'ame et le tyran de toute association, quand la loi, qui devoit tout dominer, est esclave de l'autorité.

L'empire Français n'ayant jamais eu de constitution, et la puissance souveraine n'étant pas celle de la loi, il y a long-temps que ses rois seroient despotes absolus, si, jusqu'à Louis XIII, ils n'eussent été contenus par les suzerains et les grands. Depuis Louis XIII, les lumières s'étant accrues et propagées les rois n'ont pas pu aller aussi loin qu'ils auroient été, quoiqu'il soit vrai de dire que Louis XIV ressemble beaucoup à un Sultan. On sentit moins la pesanteur de son joug, parce qu'on se souvenoit encore de celle des fers de la féodalité, et on le lui pardonna, parce qu'il fut

grand. La nation s'étoit enivrée avec lui, et comme lui.

Ainsi, depuis l'origine de la monarchie, nous avons alternativement gémi sous le despotisme féodal et sous le despotisme ministériel. Richelieu étouffa le premier pour établir l'autre. Le ministère conquit le pouvoir que perdirent les grands, et l'on ne sentit pas assez que le despotisme, pour être simplifié, n'en seroit pas moins actif; qu'il n'auroit que plus d'agens, quoiqu'il y eût moins de despotes, parce que les ministres lui appliqueroient, au besoin, toutes les forces motrices d'un grand état.

Le despotisme féodal étoit sûrement plus contre nature; mais il y avoit au moins une espèce de lien de relation qui lioit le serf à son maître, et intéressoit le seigneur à son esclave; au lieu que le despotisme des ministres ne portoit sur aucune base qui ne fût odieuse. L'un appartenoit plus à la barbarie, l'autre fut atroce. Si les serfs étoient comme les animaux domestiques de leurs seigneurs, ceux-ci les nourrissoient, les vétoient, les faisoient soigner dans leurs maladies: ils invitoient à la population, et les ministres aidoient à dessécher le sein de la nature. Les despotes féodaux ont abusé en barbares du droit de propriété et de force; mais un ministre étoit bien plus coupable, lui à qui le roi sembloit dire, en l'appellant: « Ma famille est trop nom-
» breuse pour que mes facultés et mes senti-
» mens puissent veiller sur tous, et pourvoir
» à tout; je vous associe aux devoirs de la
» paternité: je répands sur vous honneurs
» et richesses. Soyez le ministre de mes bon-

« tés et de ma justice ». Voilà ce qu'un bon roi, ce que Louis XVI a dit, ou voulu dire, toutes les fois qu'il a nommé au ministère. D'après cela, conçoit-on rien de plus criminel qu'un ministre qui dissipe, tyrannise et dépréde? Est-il rien de plus punissable et de moins puni? On se contente de le renvoyer avec les dépouilles de l'état; et sa famille, qui se console du deuil de l'ambition avec ce qu'elle a obtenu de la faveur, après les premiers temps de la disgrâce, compte parmi ses titres d'illustration d'avoir eu un ministre, tandis qu'elle devrait n'en avoir conservé que la tache. Qu'a risqué jusqu'ici un ministre scélérat? Sa place. Ainsi un ministre pouvoit faire impunément le malheur de 25 millions d'hommes, sans courir d'autre risque que de perdre le droit dont il abusoit si indignement. Il a fallu que nous ayons pris bien peu d'intérêt à la chose publique, pour le souffrir aussi long-temps.

Sans doute l'autorité a besoin d'agens, puisque son domaine est aussi étendu, comme il faut une main qui tienne le frein du coursier, un bras qui dirige le soc de la charrue, et qui meuve le sceptre de la loi. Mais s'il n'y a pas de tribunal imposant auquel soit comptable celui qui substitueroit le poignard des passions à la balance ou au glaive sacré de la justice, on ne verra que l'affreuse combinaison de la force et de l'intrigue. C'est l'histoire ministérielle: George d'Amboise et Sully sont presque les seules exceptions. On verra, comme sous Louis XV, deux cent trente mille lettres de cachet; et, par-tout où l'on connoitra un autre fortifié, on pourra dire en frémissant:

Là, peut-être un homme vertueux expie ses vertus auprès d'un coupable protégé, qui respire l'impunité et l'espoir : de-là, il est possible que les gémissemens de l'innocence ne soient entendus que du ciel, complice de l'oppression, et que le scélérat, qui se joue des lois comme de la vertu, vienne de nouveau désoler la société.

Mais, puisque ce vice affreux a le contre-poids de la liberté individuelle et de la responsabilité, n'en parlons que pour rappeler les abus qui ont épuisé la patience et exigé les remèdes.

Le despotisme a tourmenté l'humanité dans tous les sens ; et quoiqu'il ait toujours été proscrit par la nature qu'il opprime, par la raison qu'il outrage, et l'équité qu'il révolte, nous savons, par son histoire et nos malheurs, qu'il a toujours été croissant jusqu'au moment marqué par cet adage ancien :

« Patiendo multa veniunt quæ nequeas pati ».

C'est l'époque où nous nous trouvons. Le despotisme est donc essentiellement le vice de la puissance. Il est en même temps cause et effet. Il s'est établi par l'excès de la confiance, ou par le crime de l'usurpation. Pour protéger les premiers excès, il en a fallu d'autres ; la multiplicité et l'impunité des crimes du despotisme ont fait le droit des despotes. Ainsi est-on graduellement parvenu à l'infini de l'arbitraire, et à prendre pour les principes de l'autorité les usurpations du despotisme. A la cour, les rois et leurs courtisans, les princes et leurs complaisans, le vice

et

et même la vertu , sont despotes. Dans l'état , le clergé et les parlemens , les intendans et les commandans militaires , les uns et les autres tyrans des provinces , qui retracent les préteurs dont parle le paysan du Danube ; enfin , tous les corps où il y a une espèce d'hierarchie , et jusqu'aux sociétés littéraires , ont fractionné le despotisme , pour en exercer la part qu'ils ont pu s'approprier ; de sorte que la France étoit devenue l'anarchie de l'aristocratie , sous l'égide d'un roi moins despote peut-être que ses sujets.

J'entends tous les jours des spéculateurs qui disent que nous regretterons l'ancien ordre de choses. J'avoue que je croirois plus aux lamentations et à l'enthousiasme , si je n'observois pas ceux qui se lamentent et ceux qui s'exaltent. Quand on a déduit les hommes qui ont des intérêts de corps ou des intérêts personnels , ceux qui ont des préjugés de naissance ou d'état , ceux même qui ont de la droiture et se croient impartiaux , mais qui sont asservis à des préjugés d'éducation , de routine , etc. les autorités deviennent rares , et il est peut-être plus difficile qu'on ne croit de s'assurer soi-même que l'on est réellement impartial.

Qu'étoit - ce donc que l'ancien ordre de choses que nous regretterons peut-être ? Le désordre des mœurs , des loix et de l'administration. Eh ! quel désordre que celui où il n'y avoit plus de balance inviolable entre le vice et la vertu , le crime et la loi ! Quel frein restoit-il aux passions ? Etoit - ce la religion ? La raison a enlevé aux prêtres leurs talismans ; la déraison en a fait une cari-

cature ; le libertinage l'a rejetée et calomniée, et ses ministres l'ont avilie. Seroient-ce les mœurs ? Eh ! nous n'en avons plus ! Il n'y a point de nation plus immorale. Les mœurs n'existent qu'en proportion des loix ; et lorsqu'elles sont méprisées au point que le crédit et l'intrigue peuvent tout, il ne faut plus chercher de mœurs. Le malheur est qu'il faille une régénération pour les recouvrer.

Quelle étoit la bonne cause qui ne se perdoit pas dans nos tribunaux, lorsqu'on pouvoit faire mouvoir certains ressorts ? et combien n'étoit-il pas difficile d'obtenir une justice irrécusable, lorsque les coupables étoient étayés ? On sait tout cela ; et quoique je puisse citer quelques faits frappans, j'abrège ; je ne ferois que prouver une vérité persuadée.

Mais quels regrets pourroit-on jamais accorder au passé, lorsqu'on pensera que la religion n'avoit plus de ressort ; qu'elle n'étoit plus liée à la morale publique ; que les loix n'avoient plus d'action que sur la classe qui n'a point d'appui, qu'elles punissent et ne protègent pas ; qu'il n'y avoit point d'esprit public ; que nous n'avions que des hommes en place, et point de citoyens ? Quand on fera attention qu'un immense revenu n'avoit servi qu'à préparer une dette incommensurable ; que les fleuves d'or qui auroient dû vivifier le plus riche et le plus beau des empires, filtroient par des canaux souterrains, dans des gouffres sans fond qui dévoroient l'état. Le prince s'imposoit des réformes et des privations, et l'on dissipoit, avec scandale, autour de lui. La saine morale regrettera-t-elle les temps où le clergé supérieur, après avoir

transformé une suprématie spirituelle en puissance séculière, opprimoit, avec l'insulte du mépris, ses humbles et utiles agens ; où la noblesse, ainsi que le haut clergé, riche de biens, de dignités et d'orgueil, pesoit sur l'état et disoit le servir ? L'humanité regretteroit-elle cet âge de fer, pendant lequel le peuple gémissant et misérable, opprimé et bon, adoroit son roi, lors même qu'en son nom on lui arrachoit sa substance nourricière ? pendant lequel l'honnête-homme ne pouvoit jamais se dire : *Je suis en sûreté, la loi veille pour moi ?* Car, qui de nous auroit osé répondre, il y a vingt ans, à celui qui lui auroit dit : Demain vous serez peut-être à la Bastille ? Alors l'épanchement douloureux d'une ame honnête et citoyenne, qui sent les malheurs de la patrie, et qui cherche à s'en consoler par l'espoir d'un avenir plus heureux, m'y auroit conduit moi-même.

Quel empire que celui où, sur vingt-cinq millions d'hommes, il n'y en a pas un qui ait une considération personnelle, réelle, incontestable ; où la famille régnante, nombreuse en individus, n'a de relief que la vertu de bonté du monarque ; où nos princes, que l'on pourrait appeller la populace des princes, seroient peut-être obscurs dans la classe obscure des citoyens ! car il ne faut pas prendre pour le mérite d'un prince, ni la nullité qui se donne de l'importance avec un air de réflexion ou de mystère, qui peut être le masque de l'hypocrisie, comme le voile de la médiocrité, ni l'ambition qui recherche la faveur du peuple, ou le ressentiment qui se venge. Un prince qui n'a pas un caract-

tère moral, dont il fait la base de sa grandeur réelle, ne me paroît qu'un jeu brillant du hasard dans l'ordre des naissances. Lorsque je ne le vois pas plus lié par le patriotisme à la chose publique que le commun des citoyens, lorsque je me demande, qu'a-t-il fait? car il est homme public, et que je le juge dans ses rapports avec le gouvernement, et dans ses devoirs envers l'état; si je le trouve immoral; si je le vois au niveau du peuple par les passions, je le place au-dessous dans mon estime. Ce n'est plus qu'une plante parasite, que je ne dis pas qu'il faille retrancher du tronc, quoiqu'elle en épuise la sève, mais que l'on peut du moins se dispenser de cultiver et d'honorer. Il leur est si facile de faire du bien, et de faire ressortir leurs moindres vertus! Le peuple les exagère en même temps qu'il a de l'indulgence pour leurs vices. Ils sont donc bien coupables, quand ils ont mérité la haine ou le mépris, et qu'ils n'ont pas même conservé l'illusion de leur rang!

Quand le père de Louis XVI, ce Dauphin que l'on a rapetissé, parce qu'il aimoit les jésuites, fit voir à ses enfans les registres où sont consignées les naissances de Versailles, il leur donna une sublime leçon. On seroit tenté de croire que le roi seul l'ait comprise, et que ceux qu'elle regardoit après lui l'aient ainsi interprétée : « Nous sommes nés princes, c'est-à-dire, pour satisfaire aux dépenses, et nos immenses besoins, et nos plus immenses caprices, et nos souveraines passions. Nous sommes nés princes, c'est-à-dire, exempts de devoirs envers la société, et de servi-

ces envers l'état. Nous sommes nés princes, et notre rang, et les hommages, et les respects, et le crédit, et l'influence sur toutes choses, ne nous distingueroient pas assez; il nous faut un faste de souverains, qui éclipsent même des rois! et nous aurons nos cours, nos complaisans, nos intrigans, nos ministres: et si nos millions de revenu ne suffisent pas, nous nous donnerons par supplément des millions de dettes que payera l'état, ou dont les créanciers, les artisans même, attendront avec incertitude et désespoir le tardif acquit. Nous mettrons un impôt sur la perversité des ministres: si nous ne pouvons pas exiger en maîtres, nous pourrions du moins être des vampires mystérieux ou impunis.

Il faut être juste, Louis XV est le fauteur du faste des princes frères. Ce n'est pas de l'âge où leurs maisons se sont formées que l'on doit les rendre comptables. Trompés par la flatterie, que l'on peut soupçonner d'avoir éloigné de leurs regards le fidèle tableau de leurs devoirs, ils ont peut-être été induits à croire qu'ils n'avoient que des jouissances à épuiser, et, pour contre-poids, quelques chagrins de cour à éprouver et à dissiper. (Il ne falloit pas un grand effort de raison pour revenir de cette erreur); mais on sait qu'Anne d'Autriche, régente du royaume, n'avoit que 52 chevaux dans ses écuries, et que le marquis de Montesquiou a huit cent mille livres par an pour l'entretien de celles de Monsieur, encore est-ce à forfait, c'est-à-dire, que l'un et l'autre y trouvent leur compte.

Je ne veut point calomnier nos princes ; mais ils ne peuvent se dissimuler aujourd'hui leurs erreurs ou leur mécompte. Ils sont trop élevés pour que mes pensées puissent leur nuire, et l'équité les vengeroit assez, si mes observations n'étoient pas aussi justes qu'elles sont pures (1). Galba, Othon, Vitellius, ne m'ont inspiré ni reconnoissance, ni haine; mais la vérité, que j'aime plus qu'eux, les citera parmi les moteurs d'une révolution provoquée par le désordre. Ce seroit un malheur pour eux qu'ils prissent son langage pour celui de la haine, et sa liberté pour la licence de l'outrage. J'écris avec l'aveu de ma conscience, sans passion, dont tout motif est loin de moi (2). Mais des Français ont au moins le droit de se plaindre, lorsque les étrangers, dans leurs sévères reproches, essayent de rapetisser la nation, en lui imprimant la censure que méritent nos altesses. En leur rappelant qu'ils ne sont que des hommes (3), je les prierai de me pardonner de dire ce que je crois vrai, puisqu'il leur a été si long-temps permis

(1) *Mihi Galba, Otho, Vitellius, nec beneficio, nec injuriâ cogniti.*

TACITE.

(2) Un libraire, nommé Berthier, qui n'osoit imprimer la vie du cardinal de Richelieu, parce que l'auteur y parloit librement de la cour, s'adressa à Anne d'Autriche qui le rassura en ces termes : *Travaillez sans crainte, et faites tant de honte aux vices, qu'il ne reste que de la vertu en France.*

(3) J'imagine qu'ils n'en doutent plus, à moins qu'ils ne veuillent être comparés à ces dieux errans que l'Olympe exiloit quelquefois sur la terre.

de dire et de faire ce qu'ils ont voulu. Qu'ils soient étonnés, indignés même, de se trouver classés dans le manuel de la raison; il ne faut ni en être surpris, ni leur en vouloir, c'est le tort de leurs passions et de l'irritabilité de l'orgueil: c'est le crime de ceux qui les ont corrompus. Bientôt ils descendront aussi dans la balance commune de la loi.

La volonté du monarque étant aussi absolue, et passant par tant de mains, étant assaillie par tant de passions, il n'est point surprenant que la dissipation fût une des premières à s'en emparer. C'est la plus funeste aux états; elle commande le crime même aux rois bons. L'abbé de Mably, en parlant des vices des empires, observe qu'il y en a de féconds, et qui servent, pour ainsi dire, de matrice et de foyer à la corruption. « A leur tête, » dit-il, est ce vice, dont je ne sais pas le nom; monstre à deux corps, composé d'avarice et de prodigalité, qui ne se lasse jamais d'acquérir ni de dissiper, et dont les besoins toujours renaissans et toujours insatiables, ne se refusent à aucune injustice ».

C'est ce vice ou ce monstre si bien défini qui a avili notre gouvernement, qui a établi l'infame et incalculable impôt de la vénalité. Vers la fin du dernier règne, M. Q. . . . fut chargé de dresser un état de toutes les charges et emplois créés pour avoir de l'argent. Il y a travaillé trois ans avec des commis, sans pouvoir en venir à bout. Mais il est convenu qu'elles montoient à plus de trois cent mille. Le revenu de ces charges est un impôt direct ou indirect, payé par le peuple.

J'ai ouï assurer que M. de Brissac avoit hérité de vingt charges de mouleurs de bois , et que M. de Molé en avoit trouvé dans la succession de Samuel Bernard , environ soixante sur la marée , de sorte qu'en achetant pour 100 livres de cette denrée , on en payoit 30 pour la finance de ces charges , et le profit des fermiers qui les exerçoient. Ajoutons à ces innombrables et odieux impôts subalternes , et au tableau du désordre universel esquissé plus haut , toutes les tyranniques servitudes et redevances de la féodalité , depuis les lods et ventes jusqu'aux moulins et aux fours exclusifs , et nous concevrons qu'il étoit dans l'ordre infailible de la plus lente justice que la révolution se fit enfin ; que son époque devoit être celle où toutes les parties de la nation fatiguées par l'oppression et par le luxe , où le peuple pressé de toutes parts par l'aiguillon douloureux de la misère et de l'injustice , qui révolte d'autant plus que le ressentiment en a été plus longtemps contenu , s'agiteroit pour trouver une situation moins aiguë.

En effet , de quelque côté que nous voulussions envisager le gouvernement , il falloit gémir ou s'indigner. Toute la société souffroit de la révoltante pullulation d'anoblis que l'on voyoit se pavaner au sortir de leur roture , comme le papillon naissant , avant de devenir habitant de l'air *fretille* sur sa dépouille d'insecte. Quoique le parchemin , que nos princes aussi immoraux qu'indécemment avides leur donnoient au prix de 60 , 120 mille livres , plus ou moins , ne fût plus guère qu'un permis vendu à la vanité , d'être impudente

dente et méprisée, le nombre de ces déshérités de la caste commune étoit prodigieux. A n'en compter que cent par chaque année, c'étoit cinq mille familles opulentes, en cinquante ans, ajoutées aux familles privilégiées pour l'impôt. Mais comme on ne diminueoit pas en proportion le cadastre de l'imposition, leur portion étoit répartie sur la totalité, et le peuple outragé, par les nobles, traînoit avec son lourd fardeau celui qu'ils avoient laissé au-dessous d'eux.

Il est donc incontestable que c'est l'excès de nos maux qui nous a donné le courage d'y apporter remède. Les lumières de la raison en ont hâté le moment; elles n'ont pas tout fait. Des peuples ont recouvré leurs droits avant le règne de la philosophie. Il ne faudra jamais que laisser la patience des opprimés. La justice, éternelle, ou si l'on veut, le long supplice de l'injustice assureroit la révolution présente, qui ne pouvoit-être qu'une sévère vengeance, ou la pacifique opération de la philosophie. Il faut espérer qu'elle y aura plus de part que les ressentimens, que les haines particulières des corporations et des opinions. Ce qui doit rassurer, c'est qu'elle est la révolution des âmes et des esprits, et que cette caution n'a été celle d'aucune autre révolution. Par-tout je vois le crime et l'ambition changer les états. Chez nous, le préjugé ne mérite même plus le nom d'ennemi; ce n'est plus qu'un obstacle: il soupire aujourd'hui plus qu'il ne tonne. Nous ne pouvons pas atteindre la perfection du premier jet; mais si nous sommes assez sages pour nous préserver de l'influence des hommes pervers, qui, n'ayant point de morale, ne peuvent

être bons citoyens, pour nous garantir de ceux qui trouvent un personnel intéré dans le désordre ; si nous faisons attention à la distance qu'il y a des déclamateurs aux hommes d'état, et que nous réfléchissions sur les maux que les sophistes d'Athènes causèrent à la patrie, quelle force nous repousseroit loin du but ?

Que nous serions petits, si, dans le calme de la paix, avec des moyens aussi puissans, avec aussi peu d'obstacles réels, avec les leçons de tous les peuples et de tous les siècles, nous n'élevions pas un grand et solide édifice ! Qu'ils seront vils et détestés les ennemis du bien public ! et l'histoire distinguera les vrais ennemis de ceux que des haines anciennes et des passions récentes et échauffées peuvent confondre : qu'ils seront détestés, lorsqu'elles les traduira avec leurs affreux motifs et leurs odieux moyens ! Ce n'est pas ici le lieu de distinguer le vrai patriotisme de ce qu'une commune perspicacité sait n'être pas lui ; mais il faut dire et répéter au peuple et à ses amis, que le despotisme n'a qu'un frein, celui des loix. Vainement voudroit-on lui en donner un autre : la force qui se venge n'est qu'une convulsion. Le despotisme, dit-on, empiète sur les loix ! L'unique moyen de les garantir de cet immortel ennemi, c'est qu'elles soient bonnes et obéies. Tandis qu'elles seront inviolées, le despotisme sera réduit à son germe. Mais si le bonheur de l'état dépend de l'inviolabilité de la loi, il faut donc punir irrémissiblement toute infraction.

Il est facile aujourd'hui d'examiner, à des époques peu éloignées, la conduite des ministres des loix et des agens de l'autorité qui

pourroient usurper sur elles : on peut faire de cette censure sacrée une loi nationale, et, d'une époque à une autre, persuader à tous les citoyens que les loix n'ont point été altérées, ou qu'elles sont vengées et rétablies. Alors notre constitution et nos loix seront sous une invincible sauve-garde.

Les anciens peuples, au lieu de combattre sur la première brèche faite à la loi, jusqu'à ce qu'ils en eussent repoussé le despotisme et son cortège, la licence et la frenésie des scélérats perturbateurs, ont laissé se former la chaîne d'abus qui commence nécessairement à la première violation, pour ne s'arrêter qu'à l'anarchie du désordre. Alors il faut qu'une nation soit conquise, s'il se trouve un conquérant qui veuille l'asservir, ou que les citoyens se détruisent les uns les autres comme les soldats de Cadmus.

Les richesses corrompirent la Grèce; elles effacèrent jusques dans Lacédémone l'héroïsme de la pauvreté, et le feu sacré du patriotisme qu'elle nourrissoit. Les richesses commencèrent et consommèrent la décadence de Rome; en France, la vénalité et le fisc ont avili le gouvernement, et en ont banni toute décence.

Il nous semble bien vil, ce sénat Romain qui décerne à l'affranchi Pallas la préture et cent cinquante mille grands sesterces, qui, sur le refus que fit cet ancien esclave, riche de plus de sept millions, de la somme qui lui étoit offerte, le compare aux Fabricius, et consacre à son désintéressement un monument avec cette inscription : *Le sénat a décerné à Pallas les ornemens de la préture avec cent cinquante*

mille grands sesterces : il a refusé l'argent, et s'est contenté des honneurs attachés à la préture. « Mais nous avons vu de nos jours la municipalité de Paris faire bâtir et magnifiquement meubler un hôtel qui lui coûta plus d'un million, pour en gratifier M. de Saint-Florentin. C'étoit aussi un hommage d'estime; et la harangue qui fut prononcée en remettant à ce ministre les clefs de son nouveau palais, éclipsera, si l'histoire la représente, l'infamie du monument érigé à Pallas.

Quand le gouvernement est sans morale et sans décence, comment la nation conserveroit-elle des loix, la décence et des mœurs? On ne donnera de grandeur à la France qu'en les rétablissant : elles sont le vrai *palladium* des empires. Nous avons bien des avantages sur l'antiquité, qui méconnut et outragea souvent les droits de l'homme. La barbarie offre les excès de ses farouches et extrêmes vertus; la brillante civilisation, les excès de la corruption et de la licence. Sparte fut austère envers tous les citoyens, et cruelle envers les Ilotes. Athènes eut des loix plus humaines; mais le tyran Pisistrate s'empara de la république du vivant même de son législateur Solon, et l'on sait ce qu'est l'humanité à la tyrannie! Jusques dans ses jeux, Rome étoit féroce. Aujourd'hui l'humanité est mieux sentie. Les circonstances orageuses qui ont produit les révolutions modernes ont nécessité dans les constitutions des vices qui sont apperçus: venus après tant de siècles d'erreur sur la vraie science du gouvernement, n'en serions-nous ni plus sages, ni plus heureux? Tant de ruines nous instrui-

sent ! tant de malheurs devoient nous éclairer ! N'est-ce pas assez que l'homme dispute quelques momens de jouissance à la foiblesse du premier âge , aux tumultueuses passions qui le suivent , aux douleurs et aux regrets au milieu desquels il finit ? faut-il encore que le désordre public décuple les maux qui dévorent sa précaire existence ? Persuadés de leurs besoins communs et de la réciprocité des devoirs , les hommes ne feront-ils jamais ce pacte de paix universelle qui armeroit toutes les vertus et la raison contre les passions qui attaquent l'ordre général ?

Puisque la fureur des conquêtes n'est plus le plaisir des rois , et que la raison a déployé sa consolante bannière ; puisque le monstre antique du préjugé a cédé , nous devrions tourner tous nos moyens vers la morale ; c'est l'éternelle amie des hommes , et la souveraine législatrice du genre humain. Avec des loix et des mœurs nous serons heureux.

Il est nécessaire de toucher à la religion , pour la lier au gouvernement , et lui reconquérir l'estime publique. Sa discipline peut être modifiée , et il faut qu'elle le soit pour revêtir ses ministres de la considération qui leur manque et qu'ils ont perdue. La religion importe au bonheur des hommes et des états ; l'impie est méprisable au tribunal de l'impassible raison. Tout homme adorant Dieu , doit être , sous ce point de vue , un objet d'estime pour ses frères. Laissons , du reste , à l'être - suprême à juger la cause

d'exclusion (1), et que nos ministres réconciliés avec le genre-humain, ne prêtent plus au ciel la haine qui n'appartient qu'aux passions. Il faut une religion ; elle doit être respectée : ses ministres doivent participer aux respects ; mais qu'ils soient utiles et moraux. C'est à nous à les mettre au niveau de la raison, à faire concorder tous leurs devoirs, et à les placer sous l'empire universel de l'ordre public. Citons à ceux qui portent avec simplicité et bonne foi le joug de l'habitude et du préjugé, ce vers si sensé de la Henriade.

« Changez avec l'état que le ciel a changé ».

Si nous écrivions les annales de nos deux derniers rois et des ministères de leurs longs règnes, on verroit plus en détail les vices de l'orgueil altérer sous Louis XIV la loyauté de nos ayeux ; l'ambition et le faste creuser l'abîme qui a dévoré la France ; on reconnoitroit quelques traces de grandeur jusques dans la prodigalité, et l'on ne pourroit s'empêcher de dire que Louis XIV eut du moins les vices d'un roi.

Sous son successeur, on verroit le labyrinthe de l'intrigue ; mais il n'y a point de fil pour s'y reconnoître. A chaque instant on s'y perd, parce qu'il devient le laby-

(1) « Il laisse au Dieu vivant, qui voit ce que nous
» sommes,

» Le soin que vous prenez de condamner les
» hommes ». VOLT.

rinthe du crime , ou celui des plus basses passions. La fange du libertinage infecte les mœurs publiques. La dissolution passe de la cour dans la société; le luxe et la licence passent des évêques et des grands bénéficiers jusqu'aux lévites : en un mot , la corruption se transvase des rangs qui entourent le trône aux rangs les plus prochains , de la capitale à tout l'empire. Le fanatisme sous le premier , sous l'autre la licence souillent le sanctuaire. Après de plus vastes tableaux , les résultats seroient les mêmes que ceux de l'introduction qu'on vient de lire. Un jour , j'espère que quelqu'ame forte burinera ces deux règnes. C'est dans la méditation , dans le calme , qu'un pareil ouvrage doit s'élaborer. Il faut que le génie qui osera l'exécuter médite assez pour embrasser l'ensemble et fonder toutes ses idées , pour donner la netteté au dessin et la vigueur à l'expression ; mais il faut en même temps qu'il ne tempore pas assez pour que l'horreur du despotisme s'éteigne. L'image du bonheur public affoiblirait l'indignation dont il aura besoin. C'est dans le premier relâche de la tyrannie que l'immortel Tacite vengea l'humanité et la vertu.

Cependant , comme le déficit est la cause la plus connue de la désorganisation ; comme c'est le besoin d'argent qui imagina la vénalité publique et la vénalité secrète , nous joindrons à notre travail quelques détails relatifs aux finances. On a vu que la révolution étoit indispensable ; mais comment devoit-elle s'opérer ? Dans le désordre des élémens , que deviendrait le vaisseau de l'état ? qui commanderoit aux vents ? Les

prétentions des ministres, de leurs fauteurs, de l'aristocratie, et celles de la justice, de la raison, de la nation, devoient se heurter avec violence. C'étoit sur-tout à cette régénération que convenoit l'adage, *Dimidium facti qui bene capit habet*. Nous allons tâcher de donner à nos lecteurs l'ordre de la marche. L'histoire peindra d'un autre pinceau; nous ne voulons donner que l'aperçu; *le temps n'est pas venu encore de s'abandonner à son courage et à sa conscience.*

Richelieu, ce ministre tant vanté, sema dans l'ame des courtisans un germe de corruption nouvelle. La dégradante servitude succéda à la franchise du règne de Henri IV. Tout ce que n'immola pas l'audacieux visir fut obligé de se prosterner à ses pieds. Pour être à la cour, pour obtenir des grâces ou la justice, il fallut prendre le maintien et le style d'esclaves. Les grands furent assujétis au joug de fer; mais l'orgueil despote du ministre dominoit Louis XIII lui-même, et Richelieu étoit roi. Il voulut asservir jusqu'au génie. C'est lui qui persuada aux rois qu'ils pouvoient oser tout ce qu'ils pouvoient exécuter. Cette détestable leçon égara Louis XIV.

L'intrigant et avare Mazarin n'étoit pas propre à réparer le mal. Il n'avoit pas, comme Richelieu, les vices d'un grand caractère, mais les basses passions d'une ame fautive et avide. Il vexa le peuple, l'accabla d'impôts, accumula des trésors et éleva sa famille; enfin, son ministère fut une époque de calamité et de troubles intestins, toujours

toujours motivés du prétexte banal du bien public.

Deux passions funestes aux peuples dominèrent Louis XIV, le faste et l'ambition. La première obligea les courtisans à d'énormes dépenses, et les conduisit à s'avilir pour y suffire. L'intrigue multiplia ses ressorts pour avoir de l'argent, et devint moins scrupuleuse sur le choix des moyens ; la protection se paya ; la noblesse permit aux traitans d'acheter des époux qui mépriseroient les filles et les pères. Cependant on ne pouvoit pas encore les ressources jusqu'à ruiner sans scrupule les fournisseurs et les ouvriers. Si Louis XIV n'avoit eu que cette passion, il se la seroit fait pardonner, parce qu'on trouve quelque chose de grand jusques dans ses prodigalités. Mais la prétention de dicter des loix à l'Europe soumise, et de la courber au joug, le voua à des guerres interminables. De ses orgueilleux triomphes naissoit le germe de la vengeance ; et de ses revers, l'espoir d'être enfin vengé. Le luxe de sa cour, la magnificence de ses bâtimens en tout genre, les travaux exécutés à Brest, à Toulon, à Rochefort, à Dunkerque, étoient déjà plus que suffisans pour dessécher le trésor royal ; l'entretien de ses armées épuisa le royaume.

Mazarin avoit administré arbitrairement ; les troubles et les guerres qui désolèrent la France, pendant la minorité de Louis XIV, lui avoient donné la facilité de s'enrichir au point de faire désirer son alliance par des princes. Ceux qui administroient sous lui avoient volé, comme lui, dans la propor-

D

tion de leur faveur et de leurs places; en sorte que Colbert trouva, en 1661, les finances dans un désordre effrayant. Il commença par reconnoître les revenus et les dettes de l'état pour établir un meilleur ordre dans l'administration des finances, et il réussit à rendre son travail si simple et si clair, qu'il étoit à la portée du roi, qui écrivoit chaque mois de sa propre main, le montant de la recette et de la dépense, et la balance de l'une avec l'autre. En 1662, il trouva que les dettes en anticipations, en emprunts sur les receveurs - généraux, et les aliénations, montoient à quatre cents cinquante-un millions 354,033 livres. Pendant son administration, il paya non-seulement ces dettes, mais il augmenta successivement tous les revenus publics, supprima une infinité de charges onéreuses à l'état et au peuple, diminua le nombre des privilèges, fit des remises sur les tailles, le sel, les aides, réduisit les charges à vingt-trois millions trois cents soixante-quinze mille deux cents soixante-quatorze livres; elles montoient, en 1661, à cinquante-deux millions 377,184 livres. Il porta les revenus, qui ne s'élevoient, à la même époque de 1661, qu'à quatre-vingt-quatre millions deux cent quelques mille livres, à cent seize millions cinquante-trois mille 374 livres. Le trésor-royal n'avoit pas trente-deux millions de revenus quand il prit les finances: en 1683, il en avoit plus de quatre-vingt-douze. Malgré ses économies, ce grand administrateur encourageoit les sciences, le commerce et l'industrie, et les faisoit tous fleurir. Son principe étoit celui de Sully, c'est-à-dire, de con-

sulter l'intérêt du roi et celui des sujets. Leurs successeurs n'ont été guidés que par le besoin d'argent, et la nécessité d'en trouver pour rester en place.

C'est à Colbert que la France doit les puissantes ressources qui lui restent pour se réparer, savoir, ses grandes manufactures de Lyon, de Tours, de Nismes; celles de Varobais, Sedan, Louviers et Elbeuf, celle des Gobelins et des glaces. Mais la révocation de l'édit de Nantes et la persécution des protestans nous firent perdre une partie des fruits du génie de Colbert. L'auteur de l'excellent poëme que l'académie-française a couronné cette année, appelle ce fanatique délire *la grande erreur du siècle de la gloire*. L'expression est belle et parfaitement juste en politique. Mais quand on pense aux dragonades, aux assassinats pieusement commandés dans les Cévennes, aux cachots remplis de victimes gémissantes, à tous ces honnêtes citoyens estimés pour leurs mœurs, leur probité et leur industrie, égorgés, emprisonnés, dépouillés, persécutés ou proscrits, sans distinction de sexe ni d'âge; c'est en morale l'attentat du despotisme, de la barbarie et du fanatisme le plus affreux, qui, au scandale de l'humanité, a déshonoré le gouvernement Français au milieu d'un siècle de génie: le nord de l'Europe s'enrichit de nos pertes; il recueillit avec empressement cent mille fugitifs opulens ou industriels, avec leurs arts, leur or, et leur haine pour la France.

Les successeurs de Colbert, au lieu d'éteindre, à son exemple, des rentes et des offices à gages, en créèrent sans mesure, puisqu'en

1715 ils avoient chargé l'état de plus de 73 millions de rentes. Leur incapacité et les désastres de la vieillesse de Louis XIV mirent le royaume à deux doigts de sa perte. A la mort de ce prince , il étoit endetté de quatre milliards , encore est-on étonné que la dette ne soit pas plus énorme , quand on compare les dépenses en tous genres , et tous les revers de son règne , avec la modicité de ses revenus. Pour le concevoir , il faut convenir que Colbert a trouvé d'immenses ressources dans ses opérations et sur-tout dans le commerce qu'il ouvrit avec les quatre parties du monde.

Si l'on vouloit avoir en raccourci le tableau du long règne de Louis XIV , par rapport à l'administration , on pourroit le diviser en trois époques , qui donneroient des résultats bien différens. Le ministère de Mazarin seroit celui du désordre et de la friponnerie ; le temps de Colbert , celui de l'ordre et de l'activité ; ses successeurs , jusqu'à la mort du roi , composeroient l'époque des expédiens ruineux , époque qui s'est prolongée jusqu'à nous.

Ce ne fut qu'après la mort de Louis XIV , que la plaie publique fut bien connue. Ce monarque qui en avoit imposé à la fortune , et qui avoit soutenu en grand homme ses revers les plus accablans , masquoit d'un fantôme de grandeur les accès de l'abîme. Mais qu'il parut profond , quand nous n'eûmes plus que sa mémoire à admirer ou à censurer ; que nous nous vîmes réduits à un foible enfant , dont la vie donnoit plus de craintes que d'espérances , et que nous éprouvâmes

les terreurs qui précèdent la guerre civile ! Si le testament du feu roi n'avoit pas été cassé, que seroit devenu le vaisseau de l'état sous la main impuissante du duc du Maine ? Nous fûmes heureux d'avoir le génie du duc d'Orléans ; car si ce pilote n'avoit pas la caution rassurante de la vertu, il avoit celle des talens. Il corrompit les mœurs, mais il sauva le royaume, et entreprit le hardi projet d'éviter le déshonneur d'une banqueroute presque évidente. Tout autre qui auroit eu moins de génie que lui et un caractère moins grand, n'en auroit pas même conçu l'espoir. Mais les grands moyens et la corruption de ce prince forment dans l'histoire un de ces contrastes extraordinaires qui étonnent.

Comme l'objet que nous nous proposons est d'exposer rapidement les principes du désordre des finances et de l'administration, et non de promener le lecteur dans une galerie de portraits ou dans le labyrinthe de l'intrigue ; nous continuerons d'observer avec la même méthode les principaux moteurs et les causes principales, sans nous arrêter à approfondir le caractère et la politique du régent, sans égarer l'attention, sur les objets et les personnages secondaires qui se trouvent liés aux événemens, mais qui ne les ont pas déterminés.

Le régent, voulant donc opérer une liquidation à peine possible, avoit besoin de moyens plus qu'ordinaires. C'est pourquoi il saisit avec avidité le système captieux de l'Écossais Law, au moyen duquel on devoit satisfaire aux engagemens publics avec des billets, et se rembourser sur les immenses

profits que produiroit la découverte de la Louisiane, du Mississipi, etc. Malheureusement ces bénéfices étoient fantastiques. Cependant, d'après ces spéculations, on établit en 1716 une banque, dont le prix des actions étoit hypothéqué sur les produits et bénéfices du commerce de la Louisiane. Cette banque se chargea encore du commerce du Sénégal; elle acquit le privilège de l'ancienne compagnie des Indes, fondée par Colbert, et prit les fermes générales. On courut avec fureur acheter des actions qui sembloient porter sur d'aussi vastes fondemens. Elles montèrent dix, vingt fois peut-être au-dessus de leur première valeur. Les plus grandes fortunes furent bouleversées, et des agioteurs, des intrigans en firent d'immenses dans l'espace de quelques mois. Law, enivré de l'ivresse publique, créa tant de billets, qu'en 1719 la valeur chimérique des actions valoit quatre-vingt fois tout l'argent qui pouvoit circuler dans le royaume. On remboursa en papier les rentiers de l'état. En soutenant le taux des dividendes, l'illusion se soutint quelque temps encore. Mais le régent, emporté malgré lui par le mouvement rapide d'une machine aussi grande que compliquée, ne put empêcher le masque de tomber, et le crédit tomba tout d'un coup avec lui. Le duc d'Orléans voulut en vain le relever par des arrêts qui l'anéantirent: il fallut suspendre les paiemens. Les porteurs de billets devinrent créanciers de l'état, et l'on fut obligé de réduire l'intérêt au centième denier de la primitive valeur (1).

(1) Voltaire a dit de cette banque qu'elle étoit

A la majorité du roi, le gouvernement, déchargé de l'énormité du fardeau de la dette, et dirigé par la main timide et pacifique du cardinal de Fleury, se montra avec splendeur. Les trente premières années de ce règne furent brillantes et heureuses. Mais les ministères de Machault et de d'Argenson furent les derniers de cette époque. Tout-à-coup Louis XV devint voluptueux, insouciant, crapuleux. Il ne lui resta plus qu'un instinct de bonté, dont on voit encore quelques traces, souvent équivoques, dans ses dernières années, long opprobre d'un trop long règne. Mais cet instinct étoit toujours prêt à céder aux moindres passions. Ses ministres et ses maîtresses se le partagèrent, ou plutôt la Pompadour et la du Barri s'en emparèrent, et ne permirent aux ministres que le crédit qu'elles voulurent. La première sur-tout nommoit les généraux de terre et de mer, répandoit les grâces et les disgrâces militaires, nous faisoit perdre ou manquer la victoire (1).

trop compliquée, et que, réduite à de justes bornes, elle eût été utile.

Law avoit proposé son projet au roi de Sardaigne Victor-Amédée, qui répondit qu'il n'étoit pas un assez puissant roi pour se ruiner.

(1) On peut et l'on doit regarder la dissolution du roi comme une des principales causes de la déprédation des finances. On a évalué à un million ce qu'il en a coûté à l'état, tant pour les maîtresses en chef, que pour celles qu'il falloit dédommager de l'humiliation de n'être point agréées, celles qui ne jouissoient que de la faveur du moment, pour les entrepreneurs et le sort des enfans;

L'une et l'autre dévorèrent l'état : l'une et l'autre elles s'associèrent un ministre ambitieux qu'elles rendirent puissant pour s'en faire un agent journalier , et un appui au besoin. On distingua dans leur faveur le caractère de ces deux femmes , qui ne sont pas également viles , mais que nous devons exécuter également pour le mal qu'elles nous ont

mais qui peut calculer ces mystères ? Aussi le parlement de Paris remontra-t-il au roi que sous Louis XIV les bons non motivés ne s'étoient jamais élevés à plus de dix millions , et que les siens passaient déjà cent. Mais quand on pourroit pardonner à la foiblesse humaine cette scandaleuse dilapidation , qui ne se réparoit qu'en pressurant les peuples , quel Français pardonneroit l'excès d'avilissement de la nation ? Quel Français verroit sans indignation les noms les plus honorés , les princes même , aux pieds de deux femmes perdues , dont une fut le tyran , l'autre l'opprobre d'un règne , et jusqu'aux enfans de France forcés de les voir , et d'avoir au moins des égards pour elles ? Presqu'assises sur le trône , elles en tinrent toutes les rênes. Le trésor public étoit ouvert à leur avidité , et l'on établissoit de nouveaux impôts pour satisfaire leurs fantaisies. Le frère de madame Pompadour disoit bonnement que son mouchoir ne pouvoit pas tomber dans les galeries de Versailles , que des cordons bleus ne se disputassent de zèle pour le ramasser ; et le chancelier Meaupou , après s'être rendu le jouet de madame du Barri et de son petit nègre , pouvoit l'infamie jusqu'à s'en dire parent , et appelloit sa cousine une prostituée qui ne fit les délices du monarque qu'après avoir assouvi la lubricité publique. Quelle infamie dans le roi ! quel avilissement dans sa cour !

fait.

fait. Le duc de Choiseul avoit conquis le roi et madame de Pompadour, et les avoit soumis à son ascendant. Il faisoit tout pour la favorite, sans paroître songer à ses propres intérêts. Entre madame du Barri et M. d'Aiguillon, on voyoit, au premier coup-d'œil, le besoin qu'ils avoient l'un de l'autre : c'étoit la coalition de l'intrigue et de la bassesse pour un intérêt commun.

Cependant M. de Choiseul, quoique doué d'une certaine élévation et d'un caractère plus franc, mérite plus l'animadversion de l'histoire. Pour ne point parler de sa hauteur insoutenable, qui est un vice personnel (1), il sera cité comme un des corrupteurs de son maître, toujours aux aguêts avec Richelieu, pour étouffer les remords qui auroient pu le rendre à ses devoirs. Il fut dans une telle faveur, qu'il pouvoit tout ce qu'il vouloit, et l'opinion publique lui fait au moins partager tous les reproches que mérita Louis XV pendant son ministère. Il a vanté les réductions qu'il avoit faites dans ses départemens. Mais c'est d'abord l'effet naturel de la réunion ; car un même homme représentant trois ministres, peut, sans beaucoup de mérite, porter en économie ce que l'envie de se distinguer dans son département fait demander au-dessus du nécessaire au ministre qui n'en

(1) On cite un acte d'impudence, peut-être unique, qui caractérise le duc de Choiseul. Quand il reçut l'ordre de se rendre à Chanteloup, il emporta dans son exil les portraits du roi et de la reine, qui décorent son appartement de Versailles, mais il laissa ceux du dauphin et de la dauphine.

gère qu'un. Quand on passeroit ces économies, seront-elles comparables à sa dissipation reconnue, aux augmentations de dépenses faites par lui? Ne sait-on pas qu'il donnoit de toutes mains? Pour réparer le trésor royal qu'ilaidoit à épuiser, sans être fripon, il réduisit les provinces à la misère en accaparant tous les bleds, pour en faire le commerce exclusif au nom du roi (1). M. de Choiseul montra quelquefois les talens d'un homme d'état; mais il ne servit jamais que les passions du roi, les fantaisies de la sultane, et son personnel amour-propre. Il fut le favori, le ministre de Louis XV, et jamais le serviteur de l'état: il avoit des talens rares, le ton tranchant qui les fait ressortir, point de génie, et moins encore de vertu.

Après la paix de 1762, l'abbé Terray, homme d'un caractère ferme, mais dur, sans mœurs et sans conscience, ne pouvant avoir d'argent, en vola au nom du roi: il ruina tous les citoyens qui avoient fourni aux frais de la guerre, en réduisant à deux et demi pour cent les intérêts de leurs créances, soit sur les fermes, les colonies, les pays d'états, billets, etc. Tout le monde sait combien le gouvernement et le ministre de ces exactions devinrent odieux. Le produit en fut bientôt dévoré. C'étoit une foible pluie d'or, il en auroit fallu un fleuve. Cette opération attesta l'épuisement d'un royaume pressuré en mille manières depuis un

(1) Dans l'almanach royal de 1774, on osa placer au rang des officiers de finances chargés des deniers royaux, le sieur Mirlavaud, en qualité de *trésorier des grains* au nom de sa majesté.

siècle , et la corruption de ceux qui gouvernoient.

La nation étoit fatiguée de ses tyrans , et du mépris que lui arrachoit un roi qu'elle avoit adoré. Mais elle ne connoissoit pas encore ses droits. Le despotisme du chancelier Maupeou envers le parlement fit penser à l'abus du despotisme , aux droits des peuples , à ceux des souverains. Il s'éleva entre le roi et les parlemens une controverse de pouvoir qui servit la raison.

Le marquis d'Argenson avoit eu le courage de dire la vérité dans ses *Considérations sur les gouvernemens*. Montesquieu l'avoit assaisonnée de sel et d'énergie (1) ; J. J. Rousseau avoit discuté avec éloquence et sagacité le pouvoir des rois et les droits des hommes ; Raynal , armé d'une plume de fer , attaquoit la tyrannie ; Voltaire plaisantoit , ridiculisoit , philosophoit et éclaircit ; en un mot , la révolution de la philosophie s'achevoit. Le mal étoit trop grand pour que nous tardassions à en éprouver les effets.

Enfin , Louis XV mourut d'une manière digne de son avilissement , et la France soulagée vouloit donner à son successeur le surnom de *Louis-le-Désiré* (2). Louis XVI ne

(1) On ne prétend pas comprendre dans cet éloge les erreurs de ce grand homme sur les corporations. Il eut le malheur d'être noble et parlementaire.

(2) Le mépris pour le feu roi alloit presque jusqu'à l'exécration. Après sa mort on cita des anecdotes qui sont du moins toutes assez probables pour être crues , si elles ne sont pas vraies ; dès - lors elles devenoient de cruelles sentences. Un homme ivre ,

pouvoit accepter un nom qui étoit la plus juste et la plus flétrissante vengeance que l'on pût attacher à la mémoire de son grand-père.

Avant de passer au règne actuel, examinons cette bonté de Louis XV, que l'on a tant vantée, et qu'on a été jusqu'à balancer avec ses vices. Nous verrons, dans un espace de plus de vingt ans, quelques signes de sensibilité, souvent équivoques, des expressions de bonté placées à propos, de rares et de foibles remords; sensibilité, bonté, remords qui cédoient aux plus grossières passions; et je demande si c'étoient des vertus? Il étoit roi; il savoit que Louis XIV avoit obéré la France: il croyoit à la providence, et croyoit aussi qu'elle l'avoit préservé au milieu des débris de sa famille et des dangers de la régence: ses peuples l'avoient aimé jusqu'au fanatisme de l'amour;

que l'on vouloit faire sortir du cabaret, sous le prétexte de voir passer le convoi du roi, répondit dans son style: *Ce B... nous a fait mourir de faim pendant sa vie, il nous feroit encore mourir de soif après sa mort!...*

On attribue aussi à un général de Sainte-Genève, que l'on plaisantoit sur l'inefficacité de la chasse vénérée, cette réponse: *De quoi vous plaignez-vous? n'est-il pas mort?*

Enfin, le jour même qu'il cessa de vivre, on afficha dans le parc de Versailles une déclaration portant continuation de nouveaux droits, avec cette inscription: *C'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.* Leçons terribles pour les souverains, et qui les avertit que l'austère vérité ne tremblera plus devant leur cendre, puisque l'outrageant railleuse lui insulte avant même qu'elle soit refroidie.

et ses devoirs qu'il connoissoit, la religion dont il redoutoit les menaces, l'opinion de l'univers qu'il n'ignoroit pas, la haine de ses sujets qu'il savoit mériter, ne purent tenir contre l'empire de la crapule; et je demande où sont les indices d'une ame vulgairement honnête? Il accabla son peuple, enrichit et décora le vice, perdit les mœurs, avilit son sceptre; et je demande sous quel rapport on a pu le louer? Qu'auroit fait de plus un prince méchant? Nous en étions venus à un tel degré de corruption et de flatterie, que nous lui savions gré de n'être pas atroce comme Tibère, ou monstrueux comme Néron. Mais quel roi fit jamais plus de mal aux Français? et ils l'avoient nommé leur bien aimé!..... Si l'ingratitude est détestable, à quel point celle d'un roi, de Louis XV sur-tout, doit-elle être détestée? Si tant de motifs puissans sur une ame honnête ne purent le ramener à ses devoirs, on ne peut lui accorder aucune bonne qualité: s'ils ne purent le rendre à la vertu, il appartenoit essentiellement aux vices; il en eut souvent la bassesse, et n'eut jamais l'énergie des passions.

Après sa mort, un roi de vingt ans, avec peu de moyens et une éducation négligée, prit les rênes du gouvernement. Il avoit heureusement les qualités de l'ame qui manquoient à son grand père; il avoit vu de près l'infamie des dernières années de Louis XV, il avoit reçu de grandes leçons, et pour notre bonheur il étoit le plus honnête homme de son royaume. Quel genre de bien lui a-t-on montré qu'il n'ait pas voulu faire? Les privations ne lui ont rien coûté. Mille fois il a

fait le sacrifice dont on doit savoir le plus de gré à un roi, celui de l'autorité et de l'amour-propre. Il a été trompé! eh! qui ne le seroit pas sur le trône? On commence par donner aux princes de fausses idées de leurs droits et de ceux des peuples; aussi-tôt qu'ils règnent, les erreurs de fait se joignent aux erreurs de principes; les passions les circonviennent, et se combinent pour les tromper. Il faudroit une perspicacité plus qu'humaine pour éviter leurs pièges. On se servoit des passions de Louis XIV pour l'égarer, des vices de Louis XV pour le perdre; on a séduit Louis XVI par ses vertus franches et simples. Bon parent, bon ami, bon roi, mais parent et ami trop crédule, roi trop foible, il pourroit dire à ceux qui l'ont environné: *Perfides, vous avez abusé des plus purs sentimens d'un prince, pour faire mon malheur et celui de mes peuples! on ne peut exiger d'un roi que des vertus. Avec le génie il feroit de grandes choses: mais le génie est un don du ciel; et s'il étoit nécessaire aux souverains pour être justes, la Divinité le leur accorderoit sans doute. D'ailleurs le génie est souvent plus près des passions qui produisent de grands maux. Toutes les puissances de mon ame sont dévouées aux Français depuis seize ans, et ils n'ont pas cessé de gémir, et leurs maux se sont accrus! perfides, ils sont votre ouvrage! Je vous dénonce à l'Eternel, qui vengera les peuples sur les rois pervers, et sur ceux qui égarent les bons rois!*

A son avènement au trône, le jeune roi appela auprès de lui les hommes qu'on lui

désigna pour les plus vertueux ou les plus habiles. Le comte de Maurepas devint son conseil intime, son tuteur. Ce choix étoit un malheur. Courtisan disgracié de la cour de Louis XV, mais corrompu, il n'avoit que le mérite d'astuce et d'intrigue. On crut apparemment que, parce qu'il détestoit le feu roi, son gouvernement et ses maîtresses, que parce qu'il établiroit un ordre de choses différent, il seroit régénérateur. Il s'empara de l'esprit de son royal pupille, il fut égoïste et despote. Les affaires étrangères furent confiées à M. de Vergennes, qui avoit montré des talens et de la sagesse en Suède et à la Porte. Il avoit de la facilité en affaires, du crédit, et une réputation qui supplée quelquefois le mérite qu'elle suppose ; mais il mourut au pied de l'écueil qui auroit fixé sa gloire, ou rectifié l'opinion. On est fondé à croire qu'il seroit rentré dans la classe commune, au-dessus de laquelle on l'élevoit : peut-être même, ne lui fût-il resté que le mérite d'un premier commis laborieux et exercé (1). Le comte de

(1) On a reproché à M. de Vergennes le traité de commerce avec l'Angleterre, une fortune immense qui pouvoit que le service du roi lui auroit été infiniment fructueux, et d'avoir supplanté le colonel des gardes de la Porte, pour substituer son fils. Quant au premier chef, l'arrêt est porté. Selon M. le baron de Corméré, depuis plus de deux ans, ce traité a diminué de plus de trente millions annuels les bénéfices de notre balance de commerce. On a beau dire qu'il finira par nous être avantageux ; le profit n'est pas aussi certain que la perte ; et, dans les dispositions où étoit l'Angleterre, il étoit très-possible de faire un traité de commerce qui offrit des avantages aux deux nations.

Muy, plus propre à faire un capucin qu'un ministre, eut le département de la guerre, parce qu'il étoit honnête homme; et parce que M. de Sartine étoit bon lieutenant de police, il fut fait ministre de la marine, comme si c'eût été la même chose de commander des motchards, de faire emprisonner à propos, de servir et d'exercer le despotisme dans le mystère, ou de faire mouvoir un des plus puissans ressorts d'un grand royaume, un ressort qui agit et réagit sur toute l'Europe. La maison du roi et le département de Paris étoient échus à M. de Malesherbes; un semblable ministère ne convenoit point à la rigide probité de ce magistrat. Il le céda donc à M. Amelot, homme nul, mais prêt à faire tout ce que l'on exigeroit de lui; aussi son règne fut-il long. Il dura jusqu'à ce que les augustes protections du baron de Breteuil eurent besoin de ce département. Personne n'étoit plus fait pour cette place que le favori ex-ambassadeur de Vienne. Avec assez de mérite pour la remplir, des projets bien conçus pour l'embellissement de Paris, et une estime raisonnée des sciences et des arts, il y porta la hauteur d'un visir; de sorte que si le ministère n'avoit pas été entaché de despotisme, lui seul l'en auroit infesté. Il se déshonora sur-tout par deux traits qui prouvent que rien ne s'allie mieux avec la hauteur que la bassesse, par sa conduite envers le cardinal de Rohan, et en accumulant les pensions dans les crises de la plus grande détresse des finances (1).

(1) Pour mieux apprécier l'avidité du baron de
Mais

Mais revenons : Louis XVI remit d'abord ses finances dans les mains de Clugny, ancien intendant des colonies ; cet administrateur borné, avare et intraitable, eut pour successeur M. Turgot, intendant du Limousin, connu par une administration pure, vivifiante et heureuse. Il déploya dans le ministère une rare probité, des vues vastes et de grands moyens. Ses talens embrassoient toutes les branches d'une administration sage et productive. Il vouloit mettre de la simplicité dans l'impôt et dans sa perception, soulager les pauvres, faire fleurir l'agriculture, le commerce et les arts ; mais il falloit s'exposer à déplaire pour opérer tant de prodiges ; il déplut et se retira (1). M. Necker, connu par

Breteil, il faut savoir qu'il est immensément riche, et qu'il n'y a pas de seigneur dont les affaires soient en meilleur état, et la maison mieux ordonnée. Il faut ensuite examiner les époques de ses pensions, ou verra qu'il sembloit n'avoir d'autre objet dans le ministère, que d'épier la prodigalité de la faveur.

En 1783,	20,000 liv.
En 1788, d'une part,	20,000
Et d'autre part,	28,675
Joignons à cela	6,000
obtenues en 1773 ;	6,000
en 1778 ; et	11,054
en 1766 ; et nous aurons le total de	91,729 liv.
de revenu annuel sur l'état.	

(1) Voyez les mémoires sur M. Turgot, et ses ouvrages, seconde partie. Quoique l'auteur soit enthousiaste de son héros, on y trouve des faits et le détail de ses opérations, qui n'inspirent point la défiance que donne toujours le panégyrique.

son éloge de Colbert, et par son habileté dans la banque, fit entrevoir au vieux Maurepas la possibilité de créer du crédit et de se donner de l'aisance. Il fut nommé directeur général des finances. Ce nouveau ministre découvert de toute part à l'envie, annonçant un système nouveau et un peu de stoïcisme, dut avoir des prôneurs enthousiastes et des détracteurs frénétiques. Ses censeurs lui reprochent d'avoir établi la ressource illusoire et désastreuse des emprunts; d'avoir pris pour principe de son administration, qu'il faut à un état un crédit pécuniaire, comme à un banquier, et de n'avoir pas vu que le banquier s'enrichit d'un crédit qu'il a l'art de faire valoir à son profit, que les emprunts actifs du banquier augmentent sa fortune, tandis que les emprunts passifs d'un gouvernement le ruinent. Ils disent qu'il a tout soumis aux capitalistes, qu'il a négligé l'agriculture. Ils l'accusent d'ambition; et prenant pour jugée la discussion ouverte entre lui et M. de Calonne, ils le taxent d'avoir trompé dans son Compte rendu (1).

(1) Il résulte du Compte rendu, qu'en 1781 les revenus de l'état excédoient de dix millions les dépenses fixes. Mais comme il existoit, à la mort de Louis XV, un vide de vingt-cinq millions entre la recette et la dépense, il faudroit donc que M. Necker eût remboursé, malgré la guerre, par ses seules économies et l'extension des revenus fiscaux, le capital de ces vingt-cinq millions de *deficit*; ce qui, joint aux dix millions d'excédent qu'il annonce, donneroit une augmentation de trente-cinq millions de revenu. Cela paroît difficile: M. de Calonne prétend, au contraire, qu'il existoit, en 1781, un *deficit* considérable.

Les gens qui ne sont fanatiques, ni en admiration, ni en blâme, disent qu'il falloit de l'argent pour soutenir une guerre importante, que l'on pouvoit peut-être se dispenser d'entreprendre, mais pour laquelle il ne falloit rien épargner, une fois commencée. Ils disent que la nécessité étant aussi impérieuse, il ne restoit que la voie d'emprunt; car, outre qu'il n'y avoit pas moyen d'accroître la masse déjà insoutenable des impositions, il étoit de toute impossibilité d'en établir qui pussent suffire à l'urgence et à l'étendue des besoins. Ils conviennent que M. Necker n'a pas autant de génie que ses admirateurs l'ont cru; mais qu'il a une grande capacité, la science profonde de la finance, beaucoup de sagacité et de sagesse. Ils reconnoissent de la grandeur et de l'élévation dans son caractère moral; cette base essentielle de la dignité d'un homme d'état avoit toujours manqué à nos ministres. Ils disent qu'il est le seul, depuis M. Turgot, qui ait obtenu de la confiance chez l'étranger, et ils regardent cette raison comme péremptoire. On lui reproche l'ambition de la gloire; Cicéron l'avoit aussi, et il servit la république avec intégrité et dévouement. Sans les dédommagemens qu'elle donne, et l'espoir qu'elle laisse, disoit ce grand homme, qui pourroit n'être pas découragé au milieu des peines et des travaux? Ne refusons aucun des prix de la vertu à celui qui l'exerce péniblement dans les emplois publics. Il y auroit autant d'ingratitude que de dureté à faire un crime à l'homme de mérite de se trahir quelquefois par la conscience de ce qu'il vaut. Entr'autres services, M. Necker est le pre-

mier qui nous ait rendu celui de dévoiler le mystère impénétrable de l'administration des finances. Mais après avoir percé les nuages qui les déroboient à l'examen, après avoir opéré des réformes à la cour, et des économies dans son département, n'ayant à Versailles d'appui contre l'intrigue et les ressentimens, que l'estime du roi et quelques amis, il succomba, en 1782, dans cette lutte inégale.

M. Joly-de-Fleury abandonna le système des emprunts pour l'augmentation des impôts; il retrancha les sous, deux sous et quatre sous pour livre, dont les impositions étoient surchargées; et, pour que sa comptabilité fût plus productive et plus simple, il chargea indistinctement tous les impôts de dix sous pour livre de la valeur de leur primitive imposition. Il gréva la ville de Paris de droits sur le sucre, etc. et il sortit de place avec des pensions et du mépris; de ces deux prix il y en avoit du moins un de mérite.

Un jeune homme, d'une honnêteté d'ame et d'une probité reconnues, M. d'Ormesson, donna, pendant quelque temps, des espérances qui étoient fondées sur ces deux qualités. Il fut bientôt obligé, à son tour, de déposer un fardeau trop pesant. On lui reprocha de manquer d'énergie et de moyens; mais il emporta l'estime qui l'avoit toujours accompagné; et c'est le seul ministre des finances, depuis 1782, qui ait eu la réputation d'honnête-homme. Son brillant successeur, avec tous les avantages de la supériorité, n'avoit pas celui de l'opinion publique. Nommé commissaire dans l'affaire de M. de la Chalotais,

au lieu de l'impartialité d'un juge , il avoit servi l'acharnement des ennemis de ce courageux magistrat , uniquement pour servir la faveur. Mal famé d'ailleurs , il ne lui restoit de droits à la confiance que l'amabilité et les talens. Si nous étions plus moraux , nous regarderions comme un principe inviolable qu'un homme taré ne peut point administrer la chose publique , de quelques talens qu'il soit doué , parce que les talens ne peuvent jamais suppléer la vertu dans un homme d'état. Mais il falloit des ressources , il falloit un ministre qui en tirât de l'abîme , et ne s'en laissât point effrayer ; on crut l'avoir trouvé dans M. de Calonne. En effet , rien n'étoit au-dessus de ses talens et de son audace ; il plut au roi , et le subjugua par son mérite. Il plut par sa prodigalité à ceux auxquels un ambitieux avoit principalement besoin de plaire. Si les finances n'avoient jamais été aussi délabrées , jamais ministre ne les avoit dissipées plus facilement. Depuis le mois d'octobre 1776 , jusqu'au mois de mai 1781 , M. Necker avoit emprunté cinq cents trente millions ; en deux ans son successeur avoit emprunté plus de 500 millions : mais M. de Calonne les surpassa l'un et l'autre ; ses emprunts montèrent à plus de huit cents millions. Ainsi en dix ans l'état s'est chargé de la rente d'un capital d'un milliard six cents trente millions. Cependant , depuis la mort de Louis XV , les revenus publics sont parvenus , par une progression rapide , à une augmentation de cent trente millions (1). Comment , en supposant l'exacti-

(1) Remontrances du parlement de Paris , du

tude du Compteur rendu, c'est-à-dire, dix millions d'excédent, et vingt-cinq millions de capitaux éteints, M. de Calonne a-t-il élevé le déficit en trois ans et quatre mois, à cent quarante millions (1)? Cela paroitroit inconcevable, si nous ne savions pas qu'indépendamment des charges de l'état, source primitive du déficit (2), le trésor royal étoit ouvert à toutes les fantaisies, accessible à toutes les intrigues. On auroit dit que le ministre n'avoit été appelé que pour satisfaire l'insatiable besoin d'argent de quelques personnes, pour répandre des grâces et s'acheter des amis. Le scandaleux abus des pensions, n'eut plus de bornes. Quel tableau pour nos provinces épuisées, que cette immense énumération de vampires titrés, parmi lesquels on a peine à reconnoître quelques serviteurs de l'état, mais où l'on trouve en revanche beaucoup d'êtres diffamés et avilis! La vertu et le mérite, pour être récompensés, étoient forcés de s'abaisser jusqu'à prendre les erremens de l'intrigue, et le vice étoit peut-être soldé! Il y

24 Juillet 1787. Selon le tableau dressé par l'abbé Terray, les revenus de l'état devoient monter, pour l'année 1775, jusqu'à 367 millions. M. Necker les porta à plus de 428 pour 1782.

(1) Taux auquel les notables l'ont évalué.

(2) M. Mallet, premier commis des finances, sous M. Desmaretz, a démontré que, dans l'espace de deux siècles, on a mis forcément sur les peuples plus de cent millions de levées nouvelles et perpétuelles pour remplir les engagements de gages et de rentes auxquels a obligé la vénalité des charges. Nous en donnerons ailleurs la progression.

auroit de l'injustice à charger M. de Calonne seul de ce vrai crime d'état. Il fut le ministre complaisant des passions dominantes à la cour ; nous laissons à l'histoire le droit de distribuer l'opprobre, pour suivre la marche que nous nous sommes tracée.

La facilité des emprunts tenoit principalement à la confiance qu'inspiroit M. Necker. La nullité de ses successeurs et les dissipations de M. de Calonne devoient produire de contraires effets ; aussi les premiers emprunts ne rendant point ce qu'on en avoit attendu , il fallut en ouvrir de nouveaux à des conditions plus avantageuses pour le prêteur , jusqu'à ce que les engagements devinrent enfin si onéreux , qu'il n'y eut plus moyen de déguiser l'impossibilité de les remplir. M. de Calonne , parvenu à cette extrémité , fit convoquer les notables ; il espéra en imposer par l'audace , et séduire par les ressources de l'esprit. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir que les hommes rassemblés s'électrisent puissamment ; que la philosophie et la révolution d'Amérique avoient donné des prétentions nouvelles , et qu'il ne faut souvent qu'ouvrir une issue à l'énergie , pour qu'elle fasse une orageuse explosion. Il voulut reculer , il n'étoit plus temps ; il voulut dissoudre l'assemblée avec l'arme détestée du despotisme (les lettres de cachet). Mais rien ne pouvoit plus surmonter l'opinion ; elle planoit déjà sur la force exécutive , et annonçoit la puissance qui crée les lois , qui brise en un instant les entraves des antiques abus. Forcé de se montrer sous plus d'aspects qu'il n'avoit cru , M. de Calonne ne put cacher le défaut de la cui-

rasse ; et les deux ordres privilégiés le regardant comme le plus dangereux ennemi de leurs privilèges , unirent leurs efforts pour le pousser dans l'abîme qu'il avoit voulu cacher. Nous lui devons du moins l'idée de l'égalité de l'impôt , et l'assemblée des notables.

S'il étoit facile de trouver un ministre plus honnête-homme que M. de Calonne, il ne l'étoit pas de lui donner un successeur qui l'égalât en talens ; et l'archevêque de Toulouse sur-tout, qui n'avoit d'autre mérite que la présomption de l'ambitieux, et les fausses ardeurs de l'impuisant , lui étoit inférieur jusqu'en probité. On avoit congédié les notables pour se débarrasser de leur importune présence ; mais ils semèrent dans les provinces la plainte et le soupçon. Le nouveau ministre avoit à peine produit un instant d'illusion , que ses vues courtes, ses opérations mesquines , sa marche vague et inconséquente avoient détruite aussitôt. Il proposa au parlement les mêmes impôts que M. de Calonne avoit proposés aux notables , l'impôt territorial et celui du timbre ; mais M. de Calonne, plus fin , avoit pressenti la résistance , tant en raison de la haine que lui portoit ce corps depuis l'affaire de M. de la Chalotais , que par intérêt particulier : c'est pourquoi il avoit tâché de séduire ou de persuader les notables , pour forcer l'enregistrement par l'autorité de leur opinion et de l'opinion publique. Les magistrats , grevés par le premier impôt, profitèrent de l'odieux du second pour éluder l'équité de celui qui auroit porté également sur toutes les propriétés. De-là, ce combat d'ordres et de refus, d'in-

jonctions ,

jonctions, de remontrances et d'arrêtés, qui finit par l'exil du parlement de Paris à Troyes.

La nation étoit trop éclairée pour que le parlement renouvellât l'absurde prétention de tenir le roi en tutelle, et de porter la main au gouvernail. Pour cette fois, réduits à la seule vérité pour sortir d'embarras, ils adoptèrent l'avis d'un conseiller (1), qui leur représenta avec force qu'il étoit inutile de circuiter insidieusement; que la vérité de leur incompétence étoit apperçue et sentie; qu'il falloit se faire un mérite d'un aveu nécessaire. Ils confessèrent donc n'avoir pas le droit de sanctionner l'impôt; que ce droit appartenoit aux seuls états-généraux, qui avoient celui de le consentir, et ils en demandèrent la prochaine convocation. Les ministres furent entièrement déconcertés, et de l'étrange aveu et de la demande dangereuse du parlement. En effet, elle fut si vivement accueillie, répétée avec tant d'enthousiasme, que le roi se vit obligé de l'accorder; il s'y engagea par une solennelle promesse. Les parlemens ont donc rendu un service réel à l'état? Oui; mais il s'en faut beaucoup que leur gloire soit pure: ils ne surent pas même pallier les motifs déterminans de leur résistance et de l'aveu de leur incompétence; l'intérêt de corps et l'intérêt personnel percèrent de toute part. Cependant l'occasion étoit belle pour se rendre chers à la nation, et s'immortaliser dans ses fastes. La reconnaissance publique auroit peut-être balancé la justice qui les menace; ils auroient au moins sauvé

(1) M. d'Eprémesnil.

du naufrage un titre de gloire que l'on n'eût pas contesté. Ainsi le Clergé, au lieu de se porter conciliateur entre la noblesse et le tiers, lorsque le mouvement a commencé, et de se faire, par cette conduite de paix analogue à ses devoirs, et par l'exemple du désintéressement, un rempart d'estime universelle, a préféré la morgue des prétentions et le diplôme usé des vieux abus. Ceux qui censurent la rapidité de la révolution ne réfléchissent pas que c'est cette même rapidité qui l'a assurée. Si le clergé, les parlemens et la noblesse avoient eu le temps de prévoir et de prévenir le coup, s'ils avoient eu le temps de s'armer de toutes pièces, et d'épuiser le génie des *ambages*, que les deux premiers possèdent si parfaitement, la liberté nous eût peut-être coûté cher. Mais à voir les écoles que les ministres et les corps privilégiés ont faites, et qui sont devenues pour le peuple un complément de droit, on diroit que quelque Dieu ait anéanti leurs facultés naturelles, comme on voyoit aux champs troyens les divinités protectrices des Grecs rendre inutile la valeur des héros d'Ilion.

Quelque mince que soit le mérite intérieur des parlemens, ils ont produit de grands effets. D'abord ils ont averti la nation qu'elle avoit des droits puissans à exercer, de longues réclamations à faire. Dans leur querelle avec le ministère, il n'y avoit point de juges; ils ont mis le peuple à portée de l'être. Par leurs prétentions d'être partie essentielle de la législation, ils se sont exposés à l'examen; et l'on a vu qu'ils avoient abusé du mot pour usurper les droits et s'attribuer la puissance des grands

parlemens, c'est-à-dire, des états-généraux; quoiqu'en 1484, aux états tenus pendant la minorité de Charles VIII, le premier président la Vaquerie eût expressément déclaré au régent : *Que le parlement est pour rendre la justice au peuple; que les finances, la guerre et le gouvernement du roi, ne sont pas de son ressort* (1). Le chancelier l'Hôpital pensoit de même; et il regardoit leur ambition comme attentatoire aux droits de la nation. On a vu encore que les premières remontrances, sous Louis XI, n'étoient, à proprement parler, que la réponse à une consultation, et qu'ils n'osèrent s'arroger le droit de redresser les rois qu'après s'être souverainisés dans le chaos d'un siècle entier de querelles, de barbarie, de fanatisme et de massacres. On a vu, et l'on est persuadé qu'ils n'ont montré d'énergie

(1) Comment donc le gouvernement du roi et ses finances sont-ils devenus du ressort des parlemens? C'est une question que se fait l'auteur estimable de la correspondance entre lord D*** et lord T***, et à laquelle il est difficile de répondre. Il continue : Quel monument de notre histoire annonce et établit ce droit? Le tire-t-on de l'origine de la monarchie? Mais les parlemens judiciaires n'ont existé que depuis la troisième race. Philippe-Auguste les créa; Saint-Louis les rendit sédentaires; Philippe-le-Bel leur donna un nom et une forme déterminée; Charles VIII les incorpora; Louis XII les modifia; François premier fit de leurs charges des propriétés, et Louis XV les supprima: mais aucun prince n'en fit ses tuteurs et ses adjoints. Le tire-t-on de l'usage? Mais l'usage n'offre que les tentatives presque toujours infructueuses d'un corps qui veut s'agrandir ».

qu'autant que leurs prérogatives, leurs prétentions ou leurs intérêts ont été compromis. Ont-ils poursuivi les crimes d'état dans les ministres déprédateurs ou fripons, dans les despotes subalternes qui commettoient, au nom de Louis XV, toutes sortes d'horreurs? Ont-ils préservé, ou même essayé de préserver le peuple de l'oppressive progression des impôts? Selon l'auteur de l'Eloge du chancelier l'Hôpital, *ils ont corrompu ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, et le seul bien que les gouvernemens puissent faire aux hommes, la justice et les loix.*

Cependant le peuple, qui ne voit que les motifs apparens, avoit conservé pour cette vieille idole un respect fanatique. Il regardoit les douze parlemens répandus dans le royaume comme autant d'égides qui protégeoient les citoyens et les propriétés. Mais ce même peuple ne voit aussi, dans la forêt qui couvre une montagne, qu'un ombrage majestueux et tutélaire sous lequel il s'endort avec sécurité, quoique les racines de ces arbres qu'il vénère dégradent sourdement le sein de cette même montagne qui les porte, et le préparent à être déchiré par l'orage.

Le parlement de Paris avoit été exilé à Troyes pour avoir refusé d'enregistrer les édits concernant les deux impôts dont nous avons parlé, et s'être déclaré incompetent; il racheta son retour en enregistrant une prorogation de vingtièmes, c'est-à-dire, par une contradiction et une licheté. Ceux qui ne l'avoient pas pénétré auparavant eurent une donnée de plus pour juger son héroïsme grimaquier et sa réelle bassesse.

Le ministère crut la circonstance favorable pour établir une cour plénière imposante, qui lui donneroit les moyens de se passer des parlemens. Cette cour devoit être composée des princes, des pairs, de maréchaux de France et de quelques magistrats : c'eût été vraiment la cour plénière du despotisme. En même temps le garde des sceaux Lamoignon se vengeoit du parlement, en créant, dans chaque généralité, des bailliages auxquels il donnoit des pouvoirs très-étendus, tant au civil qu'au criminel. Tous les parlemens firent une levée de bouclier terrible; ils se confédérèrent, et conclurent un pacte de résistance, qu'ils sanctionnèrent d'un serment. Les ministres engagèrent le roi à tenir une séance royale au parlement, sous le prétexte de consulter; mais en effet pour tâcher de faire enregistrer ses édits. Pendant qu'on recueilloit les voix, le garde des sceaux, s'apercevant que la majorité ne seroit pas pour les projets ministériels, monta au trône pour avertir le roi d'en faire cesser le récolement, et de déclarer ses volontés; ce qui fut fait. Le duc d'Orléans, s'étant permis de demander à sa majesté si c'étoit un lit de justice ou une séance royale qu'elle entendoit tenir, et de protester contre l'enregistrement, fut exilé⁽¹⁾, ainsi que deux autres

(1) La protestation du duc d'Orléans étoit ainsi conçue: *Je supplie Votre Majesté de permettre que je dépose à ses pieds, et dans le sein de la cour, la déclaration que je regarde cet enregistrement comme illégal, et qu'il seroit nécessaire, pour la décharge des personnes qui sont censées y avoir délibéré, d'y ajouter que c'est par expès commandement du roi.*

conseillers, MM. Freteau et Sabbatier de Cabres, qui avoient parlé avec courage. Cette fausse démarche, par laquelle les ministres compromirent le roi, prouva leur impéritie, et les couvrit de mépris. Ils se trouvèrent enfoncés; et, comme ils n'avoient ni assez de mérite, ni assez de vertu pour sortir d'embarras, ou pour reculer, il ne leur resta que les ressources du despotisme. Les magistrats et les pairs continuèrent à s'assembler pour s'opposer à l'établissement des grands bailliages. M. d'Epréménil électrisoit les têtes avec des étincelles volcaniques : il fit jurer, sur une formule qu'il donna, les pairs et les robins de se tenir unis. La rage des ministres contre ce conseiller et un autre de ses collègues n'eut plus de frein : ils firent investir le palais d'une armée, avec ordre d'user de toutes les voies de la force pour les enlever. Les magistrats, réunis dans le sanctuaire de la justice, sont menacés par le marquis d'Agoult de voir les sapeurs en briser les portes. Il montre ses ordres; mais, comme ils n'étoient que ministériels, on refuse de les reconnoître. Il fallut donc retourner à Versailles, éveiller le roi pour lui faire signer un ordre bien contraire à sa bonté naturelle, et, vers les cinq heures de la même nuit, les deux conseillers furent enfin enlevés.

Ce dernier acte de despotisme étoit trop violent; il devoit paroître trop odieux à la nation, pour que les deux ministres de qui il émanoit conservassent leur place. Comme il ne leur restoit plus sur la terre de dédommagement que celui des richesses et des titres, on les en combla. M. de Lamoignon eut une grosse

pension, et l'archevêque obtint tout ce qu'un roi de France peut donner, afin de proportionner, autant qu'il étoit possible, les grâces à l'infamie et à l'exécration publique. Les créanciers de l'état, qui le croyoient à la veille de consommer la banqueroute, respirèrent d'espoir et de consolation. Ce ministre pesoit à tous les Français; on craignoit tout de lui, depuis qu'il avoit décélé son incapacité radicale, parce qu'on n'avoit jamais compté que sur ses talens. Je ne sais si on lui a prêté des vices; mais c'est déjà un crime bien grand, que de réunir autant d'exécration à autant de mépris.

Le mal étoit tel, qu'il falloit pour les finances un homme qui fût riche de l'opinion publique, plutôt qu'un ministre habile. Les facultés d'un seul homme auroient pu à peine mesurer l'abîme; il falloit le concours de 25 millions d'hommes pour le combler. M. Necker fut rappelé, parce qu'il n'y avoit que lui qui eût un crédit personnel qui pût servir d'une immense caution. Je veux qu'il n'ait ni l'infailibilité ni la mesure gigantesque du génie; mais l'espérance a toujours été à côté de lui; et l'on a bien peu de choses à regretter et peu de reproches à craindre, quand on en impose, par son nom seul, à la France et à l'Europe entière, malgré de grands ennemis et les envieux.

La première chose que fit M. Necker, fut d'obtenir la grace des exilés, et de faire réitérer la promesse de la très-prochaine convocation des états. Mais les parlemens demandoient qu'ils fussent convoqués dans la même forme que ceux de 1614. C'étoit aussi le vœu de la

noblesse et du clergé, qui craignoient que le peuple ne soutint par la force la justice de ses droits. Mais tous les bons Français, quelques nobles même connus pour de bons citoyens, rejetèrent cette tyrannique prétention, qui tendoit à garantir les immunités, et à les sanctionner comme loi du royaume, qui outrageoit la justice et enchainoit la liberté des suffrages. Dans ce conflit, où la raison, le droit et la force étoient d'un côté, le despotisme, l'orgueil et l'intérêt de l'autre, il étoit facile au ministre de décider. Il crut plus sage de faire convoquer de nouveau les notables, pour leur présenter le nœud. Les corps et les ordres l'emportèrent encore; car, de tous les bureaux, celui de Monsieur fut le seul qui vota pour que le tiers-état eût ses représentans en nombre égal aux deux premiers ordres. Cette délibération, qui fit autant d'honneur à Monsieur que les opinions connues du comte d'Artois en faisoient peu à ce dernier, fut celle que le roi et son ministre adoptèrent. On crut que le peuple auroit dans le premier un ami puissant, un ferme soutien; et les Français, qu'une bienveillance naturelle pour leurs princes a plus d'une fois séduits, ne purent réserver pour le temps des vraies épreuves, ni leur admiration, ni la flatterie. Dans la singulière démarche que Monsieur vient de juger nécessaire pour prévenir les dangers de l'opinion publique, il a paru étonné qu'on se soit permis de le soupçonner après les preuves qu'il a faites. Mais on pourroit lui répondre qu'il est bien plus étonnant encore qu'il n'en ait pas donné de si évidentes, que

que la calomnie et le soupçon ne pussent l'atteindre. Il est entré au conseil avec le comte d'Artois, et le Roi a tenu au milieu de l'assemblée nationale une séance menaçante ; les mesures ont été prises pour la dissoudre, peut-être même pour la vengeance ! Peu de jours après, on a insulté à la nation, en renvoyant les ministres qui avoient sa confiance, et en les remplaçant par des hommes voués au despotisme, comme leur nom l'étoit à la haine et au mépris. Le royaume enfin a été jetté dans les convulsions du désespoir et de l'indignation : nous avons vu les préludes de la guerre civile, la couronne menacée ; et quelles preuves avons-nous du courage, du patriotisme, de la popularité de MONSIEUR ? A côté du trône des tyrans, il est permis de s'envelopper, parce qu'il est salutaire d'être nul ; mais sous le meilleur des rois, sous le roi le plus dévoué au bonheur de ses sujets, quel intérêt un prince peut-il avoir de se rendre impénétrable, quand il veut le bien ? Il sembleroit donc que, si on ne peut pas imputer à MONSIEUR les événemens que nous détestons et ceux qui nous ont menacés, il seroit au moins aussi injuste d'exiger que nous le regardassions comme l'ami de la révolution. Il a eu la bonté de nous dire qu'il avoit vu, dès les commencemens, qu'une grande révolution se préparoit. L'a-t-il aidée ? l'a-t-il contrariée ? est-il resté neutre pour observer la balance, et se décider pour le côté où elle pencheroit ?

Mais cette seconde assemblée des notables avoit deux autres points essentiels à déterminer, savoir, dans quelles propor-

H

tions territoriales, ou de district, on députeroit, et comment voteroient les députés. Si on députoit suivant l'ancien cadastre des élections, il s'ensuivoit que de petits départemens auroient une nombreuse représentation, tandis que des provinces riches et peuplées n'obtiendroient qu'un petit nombre de représentans. La justice étoit encore évidente ici; mais l'évidence n'existe point pour les passions. Si on suivoit l'ordre naturel de la population et de la propriété, la grande question de voter par ordre ou par tête sembloit préjugée; et l'on sait combien le clergé et la noblesse tenoient au domaine aristocratique des privilèges. Ils crièrent donc que la France étoit perdue, si on touchoit à leurs droits; que les formes antiques devoient être sacrées, comme si les abus qui lésent 24 millions d'individus pouvoient avoir un seul aspect respectable. Ils rugirent et cabalèrent tant, que M. Necker crut faire beaucoup que d'obtenir pour le peuple l'égalité de représentation, et de poser la base de la population pour règle de députation; mais il n'osa pas trancher la dernière conséquence au sujet de la forme de voter. Cette arrière-question resta à décider aux états-généraux eux-mêmes, qui furent convoqués à Versailles pour le 27 avril 1789, et ouverts le 4 mai suivant.

Malgré la précipitation avec laquelle les cahiers des différens bailliages furent rédigés, ils présentèrent un ensemble frappant de réclamations, d'observations et d'idées régénératrices. C'est là (1) sur-tout qu'il faudra re-

(1) Il en a été fait un résumé général en trois

courir pour connoître l'étendue des abus qui
 régnoient sur la France, et le premier effet
 de la révolution. Ceux qui la censurent par
 passion, par intérêt, par préjugé ou par er-
 reur, ne manquent pas de reprocher aux dé-
 putés d'avoir outre-passé leurs cahiers ; c'est
 avouer à demi que toutes les opérations de-
 mandées par ces mêmes cahiers sont justes ;
 et c'est déjà quelque chose. Mais outre qu'il
 s'en faut beaucoup que tous les changemens
 désignés par le vœu des bailliages soient opé-
 rés, il y a deux autres considérations à faire :
 la première, que nous étions loin de porter
 nos espérances au point où elles se sont éle-
 vées ; qu'il ne faut donc pas croire que les
 cahiers en soient la dernière mesure : l'autre,
 qu'on n'a pas eu le temps, dans le court in-
 tervalle qui a séparé les élections de la tenue
 des états généraux, de donner aux cahiers la
 maturité nécessaire. Quoi qu'il en soit, la
 cour, les ministres et la triple aristocratie en
 furent effrayés. Ils s'unirent pour préparer la
 dissolution de cette redoutable assemblée,
 que l'on ne pouvoit plus empêcher de se
 former, et pour se garantir au moins de la
 foudre, s'ils ne pouvoient pas préserver leurs
 oreilles des bruyans éclats du tonnerre. La
 scission entre les ordres, parut dès les premiers
 jours. Le tiers-état ulcéré par les mépris, les
 vexations et les plus crians abus, qualifiés
 du titre de droits et de privilèges, sentoit

volumes in.8°. , avec une table raisonnée, au moyen
 de laquelle on connoît, au premier coup-d'œil, soit
 l'unanimité, soit le nombre des bailliages, en faveur
 de chaque demande contenue dans les cahiers.

qu'il avoit de son côté les seuls véritables droits, ceux qui régissent le monde, la justice et la force. Le sceau d'humiliation dont on voulut le noter, soit dans sa présentation au roi, soit dans le cérémonial et dans toutes les circonstances que l'on put saisir, alluma l'éternel ressentiment qui gissoit dans les cœurs, et la lutte commença. M. Necker, dans son discours d'ouverture, avoit loué le clergé et la noblesse du désintéressement qu'ils annonçoient, et beaucoup de gens avoient trouvé mauvais qu'il leur fit un mérite d'un commencement de restitution forcée. On crut voir l'intention de les ménager trop; on l'attribua aux dispositions de la cour; mais on n'en fut pas long-temps aux conjectures. Il se tenoit des assemblées anti-nationales chez madame de Polignac et ailleurs, où l'intrigue et les puissances de la cour méditoient la dispersion des représentans du peuple français. Ainsi on vit autrefois le temple de Baal s'élever auprès de celui du vrai Dieu, et l'audace impie faire d'inutiles efforts pour la ruine du temple le plus auguste de l'univers. Cette nouvelle secte avoit aussi ses Mathan... Les princes (1), ayant M. le comte d'Artois à leur tête, firent paroître un manifeste adressé au roi, dans lequel, après avoir lâchement et stupidement calomnié le tiers-état, lui avoir refusé jusqu'aux talens et aux lumières, ils prédisoient au monarque menacé tous les malheurs. Le comte d'Artois ne se contenta

(1) *Monsieur*, le duc d'Orléans et le duc de Penthièvre refusèrent de signer le mémoire.

pas de ce premier manifeste ; il en donna un second, qui menaçoit d'une insurrection générale de la part de la noblesse , et qui laissoit voir que le chef ne seroit pas difficile à trouver. Il ne faut pas creuser beaucoup, ni pousser loin les inductions, pour regarder ces deux mémoires comme les bannières des princes , déployées solennellement à la face de la France , afin de rallier leurs champions.

Cependant il avoit paru une réponse au premier mémoire , qui vengeoit le tiers-état, et ne flattoit point le prince royal. On lui prouvoit par sa conduite et l'indulgence des Français , que ce peuple qu'il outrageoit étoit bon , généreux et patient. En effet , pour dire ce que nous pensons sur cet auguste fugitif, avec l'impartialité de l'honnête-homme et le courage de l'historien , sans prétendre achever le portrait, nous demanderons : Par quels traits ce prince est-il connu ? Par une étourderie sans trêve ; pour avoir scandalisé la vertu, la raison, les mœurs ; par une dissipation ruineuse pour l'état ; pour avoir le plus contribué à nous dispenser du besoin d'aimer notre souveraine, qui paroissoit devoir fixer pour toujours notre amour !

Jeunes encore l'un et l'autre, puissent-ils profiter de l'avantage de leur rang, des leçons austères de l'expérience, et du bienfait de la maturité, pour nous délivrer du fardeau de nos ressentimens, et du besoin de nous plaindre ! M. le comte d'Artois a parcouru une partie de ce vaste royaume, qu'a-t-il vu sur son passage ? L'ivresse de la joie et de l'amour. Qu'avoit-il fait pour les inspirer ? Qu'a-t-il fait depuis pour justifier des sentimens si généreux ?..

De qui a-t-il reçu de plus purs hommages et de plus vrais que de cette classe calomniée dans son mémoire, qui, n'ayant rien à espérer de la cour, répandoit son or avec enthousiasme pour lui donner une magnifique et flatteuse hospitalité (1) ?

Le tems de se montrer citoyen étoit venu, et l'occasion étoit belle pour effacer les taches du passé, déjà à demi couvert de l'indulgence publique. Mais il ne falloit pas se contenter de se dire descendant de Henri IV (2). On avoit peut-être pu l'oublier ; mais il n'étoit pas permis d'invoquer ce nom consacré à la reconnoissance, au prince dégénéré qui pensoit à resserrer les chaînes sous lesquelles gémissoit le peuple. C'est à Louis XVI que nous aimons entendre parler du bon Henri.

Après l'ouverture des états, les députés des communes se rendirent dans la salle d'assemblée, conformément à l'ajournement fixé par le roi. Ils attendirent en vain le clergé et la noblesse ; le génie de la discorde les rassembloit dans des salles séparées, et c'est sur cet isolement et la désunion qui en devoit résulter, que les ennemis du bien public fondoient l'espérance de l'entière dissolution. Le tiers-état leur envoya députations sur députa-

(1) C'est ce qu'il éprouva en Bretagne, quand il visita cette province. Toutes les villes se disputèrent en magnificence pour le recevoir. Par-tout il reçut des preuves touchantes de l'amour des Bretons pour le sang royal.

(2) Dans un discours qu'il prononça aux notables de son bureau.



Ayuntamiento de Madrid

Bureau des Révolutions de Paris, rue Jacob, PPSG. N.º 28.
Et au Mois de Mars, rue des Marais, Faub. S.ºG. N.º 20.



Bureau des Révolutions de Paris, rue Jacob, PPSG. N.º 28.
Et au Mois de Mars, rue des Marais, Faub. S.ºG. N.º 20.

Ayuntamiento de Madrid

tions , joignit la prière aux bonnes raisons , pour les toucher et les persuader. On leur répondoit par des phrases vagues , assaisonnées de la morgue que les sots appellent dignité. Il n'étoit cependant encore question que de vérifier les pouvoirs en commun. Mais se mêler à cet ignoble vulgaire , le reconnoître pour égal en droit de mandataire ! C'étoit bien assez d'être obligé d'avoir le même Dieu , les mêmes temples que lui !

Il se prononçoit dans chaque chambre des chef-d'œuvres d'aristocratie , qui ne seront pas perdus , nous l'espérons , pour la postérité. Des évêques d'une réputation faite parloient avec zèle et applaudissement ; ils avoient alors , disoient-ils , le bien public à cœur plus que toutes choses (excepté l'esprit de corps) ; et depuis que l'assemblée est organisée , ces mêmes héros n'ont pas ouvert la bouche ; leur cœur , leur voix , quelquefois leur personne entière est paralysée ! Ils ont vu la tête de Méduse. Mais , *monseigneur , M. le duc , M. le marquis , monsieur le presque noble* , l'honnête homme s'oppose au mal , pour l'acquit de sa conscience , lors même qu'il sait que ses efforts seront inutiles , et par le même principe , il concourt au bien public , quels que soient ses coopérateurs ; le motif et l'action garantiront vos dignités de toute souillure. Soyez ou courageux comme l'abbé Maury , ou , ce qui vaut infiniment mieux , bons citoyens ; faites au moins de nécessité vertu ; le plus mauvais de ces trois rôles vaut mieux que l'humeur pantomime ,

Pour concilier ou paroître vouloir concii-

lier les esprits , il se tint chez le garde-des-sceaux une assemblée conciliatoire, composée de commissaires pour le roi, et de députés des trois ordres. Cette assemblée n'opéra rien ; on connut seulement que les ministres prétendoient avoir de l'influence dans les états.

Tous les remèdes étant usés, il falloit une crise, et dans ces crises violentes, les fortes constitutions seules résistent. C'est ce que le clergé et la noblesse rénitente auroient dû prévoir. On ne peut même les absoudre de simplicité, ni leur éviter le reproche d'avoir trop compté sur leurs forces, ou sur leurs appuis. Il faut qu'ils finissent leur confession par dire : *Quelque diable aussi me poussant*. Car il est certain qu'ils ont fait toutes les bévues possibles.

Ils ont sur-tout indigné la nation par le retard qu'ils ont apporté à l'organisation de l'assemblée ; ils ont mis le procès sous les yeux du peuple, et sous la plume des écrivains. Que pouvoient-ils donc se promettre ? Il faut voir absolument qu'ils comptoient sur la cour : sans cela leur résistance eût été ridicule, et leur conduite absurde.

Cependant le tiers-état, aussi ennuyé que rebuté par les refus de la majorité du clergé et de la noblesse, se constitua *assemblée des communes*, et se déclara représentant de la nation, ayant droit de délibérer seul, et d'opérer seul la régénération de la France, si les deux autres corps continuoient à s'y opposer. Cet acte d'autorité parut aux aristocrates de tous les ordres, d'une grande conséquence. Le petit nombre du clergé et de la noblesse, qui

qui plaidoit pour la réunion et l'équité, en eût plus de force. Les curés, retenus en partie par cette opinion de corps, qui taxe de faux frères, sans déduction de motifs, ceux qui abandonnent les drapeaux, fussent-ils ceux de la ligue, sentoient qu'ils ne devoient pas s'isoler de la masse commune, où ils auroient de la considération, où étoit le droit, pour composer à nosseigneurs une classe d'ilotés; qu'il y avoit de la duperie à faire du haut clergé une puissance, pour en être au moins dédaignés. M. l'archevêque de Bordeaux, fut un de ceux qui influa le plus dans son ordre, par le raisonnement et l'exemple pour la réunion. Nous en faisons ici une mention particulière, non parce qu'il est en place, mais parce qu'il a été appelé au ministère, pour avoir montré le zèle qui lui en auroit attiré peu auparavant toute l'animadversion; tant il est vrai que ce que le despotisme dénomme crime est la vertu du citoyen!

Dans la chambre de la noblesse, les apôtres de la réunion avoient toujours été plus nombreux et plus puissans. Le duc d'Orléans étoit à leur tête, et son nom faisoit déjà un grand poids dans la balance; mais le duc de la Rochefoucaud, quelques autres noms estimés et illustres, monstroient plus de zèle encore, causoient moins d'enthousiasme et méritoient plus d'estime. La gloire civique n'appartient qu'à ceux qui font le bien public, par des motifs purs et désintéressés. Trop rarement ils sont la base de la conduite des princes. Chez eux l'ambition, l'orgueil et les passions, qui traînent ou suivent leur char, ont leur codé particulier, qui

fait une des chartres des princes ! Elles se parent si souvent en vertus, et sont si souvent encensées comme telles, qu'il est extrêmement difficile, je dirois presque toujours impossible de louer sensément un prince, au moment qu'il paroît faire une grande action. Il a quelquefois fallu un siècle pour dégager de ses enveloppes un seul secret de leurs passions. Ainsi, sans prononcer sur M. le duc d'Orléans, il nous suffit des données que nous avons, et des ombres de l'affreux soupçon dont il s'est laissé environner, pour lui refuser en ce moment tout éloge. L'histoire les lui restituera, si elle ne les flétrit pas.

Les ennemis des états-généraux voyant donc que la réunion alloit s'opérer au moins en grande partie, employèrent tous les moyens qui leur restoiént pour l'empêcher; ils amentèrent à cet effet la haute noblesse et le haut clergé. L'archevêque de Paris alla à Marly supplier le roi d'intervenir et de dicter ses volontés suprêmes. En conséquence la séance royale fut indiquée pour le 25 juin. Elle devoit être, et étoit en effet dans l'intention de ceux qui l'avoient provoquée, le prélude d'une très-prochaine dissolution.

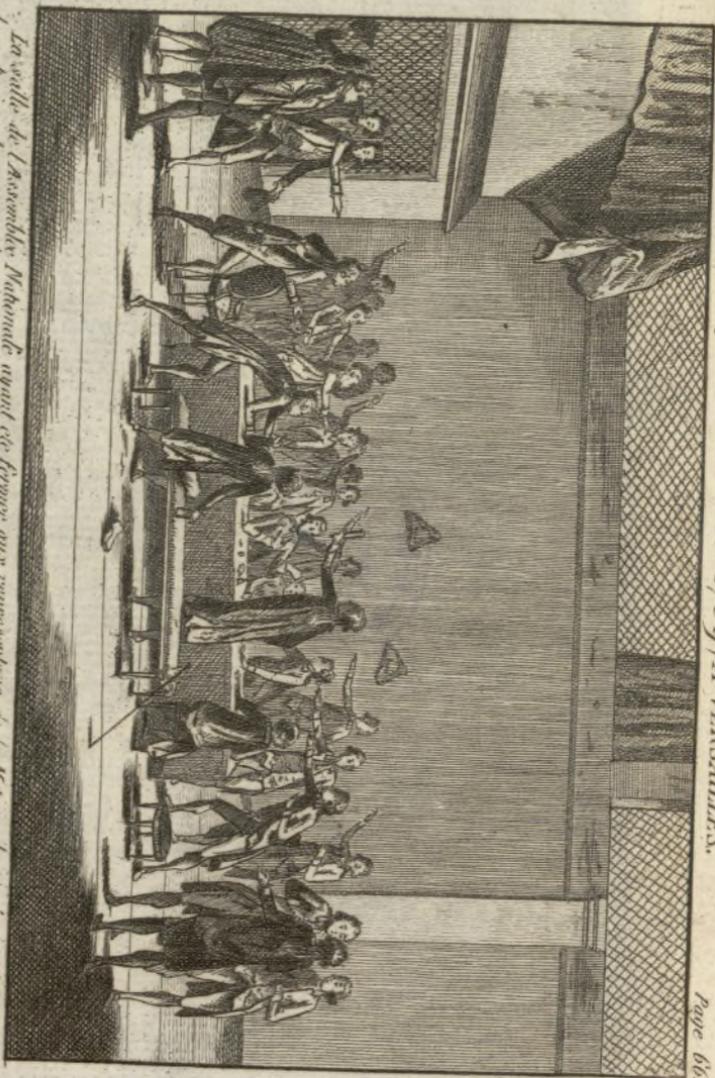
Il fut enjoint aux députés de cesser leurs séances, pour que l'on pût décorer leur salle. Ils sentirent ce que ce prétexte avoit d'illusoire, et s'assemblèrent dans un jeu de paume. Ainsi, tandis que l'on décoroit le lieu qui avoit paru digne de la nation rassemblée, pour qu'il le fût de la présence de Sa Majesté, une académie de jeu devenoit le temple de la patrie. Cependant l'emplacement étant in-

1800



[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Ayuntamiento de Madrid



La veille de l'Assemblée Nationale ayant été fixée aux représentans de la Nation, ils se réunirent dans le Jeu de Paume, on en vint à une lettre de M. de Breze qui leur annonçait la session Royale des États, le serment de se rassembler pour tout ou sans circonstances l'interrompent jusqu'à ce que la Constitution fut établie.

Bureau des Reproducteurs de l'ouvrage de M. de Breze, n.º 25.
Et au 1er Nord, sur des Illustrations, au même qu'au 25.

commode, on le quitta pour l'église Saint-Louis de Versailles. Ce fut là que s'opéra la première réunion d'une partie du clergé à la commune, et que, d'après cette réunion, le nom d'assemblée des communes, fut changé en celui d'ASSEMBLÉE NATIONALE, titre auguste qui donne à ses décrets plus de majesté, et commande plus de respect.

Le jour de la séance royale étant arrivé, le clergé et la noblesse furent reçus avec pompe, et placés avec distinction, tandis qu'on laissoit à la porte les députés du tiers, exposés à une pluie adondante. Enfin on leur assigna une place pour entendre le Roi annoncer avec sévérité qu'il feroit sans eux ce qu'il vouloit qui fût fait. Cette menace expliquoit le parti pris. Les bons citoyens affligés se demandoient les uns aux autres quels témoignages de bonté le monarque avoit donné dans cette séance, qui auroit dû être celle d'un père conciliateur au milieu de ses enfans, pour leur rappeler les devoirs de la fraternité: tous ne l'avoient trouvé que terrible. Ah! c'est qu'on l'avoit encore trompé, et si indignement trompé, qu'on lui avoit fait un devoir de prendre au moins le langage des passions haineuses, qui avoient sourdement préparé la subversion des états. S'il avoit fallu juger Louis XVI, d'après cette démarche, on eût dit que ses perfides conseillers lui avoient persuadé le despotisme!

Le tiers-état étoit resté assemblé après la séance; le maître des cérémonies vint lui ordonner, de la part du roi, de sortir de la salle. M. Bailly fit, à cette somma-

tion, une réponse pleine de sagesse et de courage, qui suffiroit à sa gloire; il déclara à l'envoyé *que la nation assemblée n'avoit point d'ordres à recevoir.* Ce langage dut paroître étrange au roi, et au maître des cérémonies, qui n'avoit jamais porté que des ordres et des soumissions aussi absolues que les ordres. Il revint bientôt signifier une nouvelle injonction de se séparer. Quand bien même quelque membre de l'assemblée n'auroit pas connu toute sa dignité, la réponse de M. Bailly auroit suffi pour la lui rappeler : mais, à cette seconde sommation, l'énergie s'empara de tous les membres; le comte de Mirabeau échauffa toutes les ames, toutes assentirent avec enthousiasme à son dévouement à la mort plutôt que de céder aux menaces, et il fut répondu *que les représentans de la nation périroient par le fer et le feu de la tyrannie, plutôt que de se séparer.* Cette journée de violence ministérielle et aristocratique pensa produire une nuit d'horreur. Le peuple de Versailles, qui n'attribua jamais à son roi le crime du despotisme, s'indigna contre les coupables; il courut au château, en assiégea les cours qu'il remplit de cris de plainte, d'indignation, de terreur. Il pouvoit, dans un instant, passer à la fureur qui ne connoit plus de bornes dans sa vengeance. L'alarme étoit dans le château, où chacun peut-être, excepté le roi, devoit trembler pour soi. M. Necker, appelé par le peuple, parut et le rassura; il versa sur cette multitude redoutable l'espérance et le calme. On craignoit pour lui; il vanta les bontés du roi, et promit un entier dé-

EVENEMENT DU 12 JUILLET 1789. À SIX HEURES DU SOIR.



Le Prince Lambert cabant dans les Muleteries le sabre à la main, avec un détachement de son Régiment Royal. Allemand, abbat à ses pieds un Heulard et juit sur tous les Citoyens qui s'y promènent.

Se trouve au Bureau des Révolutions de Paris, rue d'Anvers, N° 28.

vouement à la chose publique. Il est bien probable qu'il témoigna plus de confiance qu'il n'en avoit alors : car l'orage qui devoit l'éloigner étoit déjà formé, et il n'est pas croyable que le public eût des soupçons aussi positifs, sans qu'il ait lui-même soupçonné le mystère.

Le lendemain quelques membres de la noblesse se joignent à l'assemblée nationale, et prêtèrent le serment d'union. Cependant une armée de troupes étrangères s'emparoit de Versailles et des environs de Paris, et la famine étoit presque dans ces deux villes ! Dans la détresse des finances, on faisoit venir à grands frais des frontières un train terrible d'artillerie. On répondoit à l'étonnement, aux soupçons et aux craintes, en disant que ce n'étoit que pour la sûreté publique. Quand ces forces furent rassemblées, M. le comte d'Artois maltraita le ministre des finances; le roi abusé le renvoya, et les fauteurs de la séance royale répandirent qu'elle alloit avoir tout son effet.

Dès la nuit du 12 au 13, le peuple de Paris avoit commencé à brûler les bureaux des barrières. Le lendemain les hussards, les dragons, et le régiment de Royal-Allemand commandé par le prince Lambesc, s'emparèrent des Champs-Elisées. Les Parisiens menacés de si près, et voyant dans l'enceinte de leurs murs un camp de Suisses, et dans le sein même de la ville la cavalerie allemande en action, commencèrent à s'armer. Mais le vaillant prince Lambesc, à la tête d'un détachement de ses cavaliers, entra au galop dans les Tuileries, où il voyoit du monde assemblé pour s'é-

tonner ou se promener ; et afin de donner une idée de ce qu'il pouvoit, ou de ce que nous devions attendre, il sabra de sa propre main un malheureux vieillard qui promenoit en paix sa défaillante vieillesse. Cet assassinat barbare alluma le courage et la vengeance : il y eut dès le soir même quelques victimes. Malheureusement ce fut parmi ces malheureux qui exécutent aveuglément les crimes de ceux qui les payent ou qui les commandent ; et le rejeton si digne d'une race odieuse jouit peut-être encore de l'espoir de n'être pas solennellement puni. Le mardi 14, les Invalides furent forcés, et le dépôt d'armes distribué aux citoyens, qui coururent en faire l'heureux essai à la bastille.

En nous reportant à l'époque de la convocation des états-généraux, on est étonné de voir combien la France diffère de ce qu'elle étoit, combien le Français libre diffère déjà du Français esclave, auquel il ne restoit plus de consolation que dans sa frivolité. L'imagination elle-même est étonnée de l'espace que nous avons franchi en peu de mois. Il y a sans doute des vices dans quelques opérations de l'assemblée nationale, parce que les hommes ne produisent rien de parfait ; mais le temps et l'expérience, ces grands instituteurs de l'homme, répareront les défauts ou les vices qui auront échappé. Le peuple a sévi sur quelques têtes soupçonnées ou coupables. Nous ne prétendons point autoriser la sanginaire vengeance ; nous espérons au contraire que désormais la loi seule prononcera la peine. Mais, pour s'en rapporter aux loix, il faut être

sûr de leur action, et le peuple savoit qu'elles n'étoient inflexibles que pour lui ! Ne calomnions pas le peuple. Il a été cruel un moment dans la vengeance ; mais on l'opprimoit depuis des siècles avec barbarie ; dans une cause aussi importante il ne faut pas juger d'après l'impression du moment : il faut tout voir et tout peser. C'est ce que nous avons tâché de faire avant de consigner nos pensées dans cet écrit. Nous avons suivi tous les mouvemens qui ont préparé la séance royale et ses effets. Nous avons vu de près les sensations que produisit à Versailles, le dimanche 12 juillet, le départ de M. Necker et de trois autres ministres etimés ; nous avons vu ce jour-là la galerie de Versailles, d'où les députés des communes, qui y abondoient à pareils jours, s'étoient exilés. On n'y rencontroit que des gens en place, ou des hommes connus par la part qu'ils prenoient à l'événement. Quelques observateurs y étudioient les physionomies : sur les unes on lisoit la joie franche ; sur les autres l'anxiété de la joie même et de la crainte. Nous y entendîmes un député dire hautement, par allusion au renvoi de M. Necker, *qu'il s'étoit purgé avec un gros grain d'émétique*. Enfin, après avoir observé dans le château et jusques chez les princes, la savante dissimulation ou celle qui se trahit, les premiers mouvemens de la joie ou de la douleur, de la surprise ou de l'indignation, après avoir assisté à la tonnante séance du 13, après avoir tout vu, jusqu'aux cavaliers et aux chevaux casernés dans l'orangerie, aux hussards postés à l'ombre du parc de Trianon, nous nous

(72)

sommes renfermés en nous-mêmes, pour comparer et préserver notre jugement de l'enthousiasme de l'admiration, ou de la haine, qui exagèrent également.

Paris, ce 30 janvier 1790.

